Communauté métropolitaine
de Montréal

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2020

PLANIFIER
COORDONNER
FINANCER

BÂTIR UN GRAND MONTRÉAL COMPÉTITIF, ATRACTIF, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

Crédits photo | © CMM, sauf mention contraire.

ISBN 978-2-924076-68-2 (pdf)

Dépôt légal : décembre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (QC) H3A 3L6

Téléphone : 514 350-2550

Télécopieur : 514 350-2599

Courriel : info@cmm.qc.ca

© Communauté métropolitaine de Montréal, 2021

/CommunauteMetropolitaineDeMontreal

/cmm_info

Communauté métropolitaine
de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE - 04

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - 06

01 L'ACTUALITÉ MÉTROPOLITAINE EN 2020 - 15

02 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - 20

03 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - 26

04 ENVIRONNEMENT - 29

05 ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS - 40

06 LOGEMENT SOCIAL - 42

07 TRANSPORT - 46

08 L'OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL - 50

09 PUBLICATIONS EN 2020 - 54

10 LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DE LA COMMUNAUTÉ - 60

11 MEMBRES DES COMMISSIONS - 64

12 ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE - 71

13 LES 82 MUNICIPALITÉS DE LA CMM - 74

14 LA CMM EN CHIFFRES - 79

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Valérie **Plante**

Au-delà de la pandémie, la Communauté a assuré le cheminement de divers dossiers prévus à sa planification.

À l'échelle de la planète, l'année 2020 aura été une année particulièrement difficile, placée sous le signe de la pandémie, remplie de défis inédits à relever.

Ensemble, nous avons traversé des turbulences mettant à l'épreuve notre résilience.

Des efforts considérables ont été exigés de toutes et tous pour freiner la propagation du virus. La population a été appelée à épauler les autorités en respectant les consignes sanitaires. Les mesures visant à favoriser la distanciation physique et le confinement et à interdire les rassemblements ont entraîné un ralentissement de l'économie et des pertes d'emplois considérables. Les gouvernements et les municipalités sont intervenus pour mettre en place des mesures afin de pallier les problématiques les plus urgentes auxquelles les individus et les entreprises ont été confrontés.

Et, au moment d'écrire ces lignes, l'inquiétude demeure toujours grande face à ce que nous réserve l'avenir, malgré la vaccination en cours et alors que la troisième vague de la pandémie sévit toujours.

Face à une crise d'une ampleur sans précédent, l'ensemble des 82 municipalités du Grand Montréal se sont rapidement trouvées sur la ligne de front. Elles ont été appelées à jouer un rôle central pour freiner la propagation du virus et pour protéger la population. Elles ont dû assurer le maintien des services essentiels et contribuer à l'application des directives du gouvernement du Québec, jouant leur rôle de gouvernement de proximité.

Ensemble, il nous a fallu réagir très vite afin de mettre en place différentes mesures concernant la pandémie.

Le territoire du Grand Montréal demeure l'une des régions les plus durement touchées par la pandémie du coronavirus. Entrevoyant très tôt les impacts de cette crise sur ses différents champs d'intervention, la Communauté a rapidement mis en place des mécanismes de suivi de la situation. Nous avons ensuite entrepris un important exercice de réflexion dans le but d'élaborer des plans et des stratégies pour faire face à la pandémie, participer à la relance du Grand Montréal et favoriser sa résilience en misant sur les puissants leviers que sont le transport en commun, l'habitation et le développement économique.

Des mesures résultant de cette réflexion ont été adoptées par le conseil. Celles-ci comprennent des modifications aux politiques publiques existantes et introduisent de nouvelles propositions. Elles ont pour objectif de maintenir les atouts territoriaux du Grand Montréal qui contribuent à son attractivité et sa compétitivité.

Au-delà de la pandémie, la communauté a assuré le cheminement de divers dossiers prévus à sa planification.

La mise en oeuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement s'est poursuivie, notamment à travers la planification de nouveaux projets de quartiers de type TOD. Nous avons également reconnu le rôle des dix-neuf municipalités rurales de la CMM comme gardiennes du territoire agricole en adoptant le programme de compensation des municipalités rurales.

Nous avons aussi pris prétexte de la pandémie pour accélérer la mise en œuvre de différentes actions déjà

prévues comme la mise en place des tables de concertation sur le développement culturel et sur le patrimoine.

En développement économique, une série d'initiatives ont été mises sur pied afin de répondre à la crise provoquée par la pandémie et engager la région sur le chemin de la reprise économique. Ces initiatives sont demeurées en lien avec les priorités stratégiques déjà établies dans le cadre de la mise à jour du Plan métropolitain de développement économique (PMDE).

En environnement, l'année a notamment été marquée par la réalisation des premières actions résultant du Plan Archipel visant la protection et l'accessibilité des milieux aquatiques et naturels. Beaucoup d'énergie a également été consacrée à la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR). Nous sommes également allés de l'avant avec plusieurs projets de protection et de mise en valeur des milieux naturels. La CMM a notamment renouvelé son partenariat financier avec le gouvernement du Québec dans le cadre d'une nouvelle entente de cinq ans.

En logement social, la CMM a encouragé le déploiement des mesures de relance pour soutenir les ménages plus vulnérables et atténuer les impacts de la crise sanitaire sur ceux-ci. Le service 211 Grand Montréal a de nouveau bénéficié d'un financement de la CMM en 2020.

En transport, la mobilité durable est demeurée en tête de liste de nos priorités, tant dans l'optique de réduire les déplacements en voiture que pour accroître notre capacité à affronter ou même à prévenir une nouvelle crise sanitaire. La Communauté a par ailleurs poursuivi sa collaboration avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) afin d'établir une véritable approche intégrée du transport et de l'aménagement.

La Communauté a également poursuivi le travail déjà bien entamé pour tirer les leçons de l'épisode des inondations du printemps 2019. Grâce à nos travaux, les municipalités du Grand Montréal seront à l'avenir mieux outillées pour affronter toute éventualité.

L'année 2020 est donc désormais derrière nous.

Enfin!, avons-nous envie d'ajouter.

Certes, notre capacité d'adaptation a été durement mise à l'épreuve au cours des douze derniers mois. Nous avons cependant appris la résilience et redécouvert l'importance des relations interpersonnelles, de même que notre interdépendance en tant que citoyens du monde. La crise sanitaire a été l'occasion de renforcer notre solidarité métropolitaine et d'accroître la résilience du territoire en devançant la mise en place de mesures de développement durable.

Même si nous ne sommes pas encore au bout de nos peines, l'année 2021 se présente avec l'espoir de jours meilleurs.

Valérie Plante
Mairesse de Montréal
et présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Massimo **Iezzoni**

L'année 2020, faite de turbulences et de crises, aura été traversée en gardant malgré tout le cap vers une Communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

2020 a été une année très inhabituelle, théâtre de beaucoup de bouleversements. L'onde de choc créée par la pandémie, ressentie à l'échelle de la planète, n'a évidemment pas épargné la Communauté.

Le Grand Montréal, faut-il le rappeler, fut l'une des régions du Québec le plus durement touchées par la pandémie, notamment lors de la première et de la deuxième vague de la pandémie.

Ayant à répondre à des enjeux immédiats relevant de la relance et de la résilience de la région métropolitaine, la CMM a également poursuivi ses travaux de planification, de coordination et de financement concernant l'aménagement du territoire, le transport, l'économie, l'environnement et le logement social.

En matière d'aménagement du territoire, la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) s'est poursuivie. La CMM a renouvelé son soutien à la planification de plusieurs nouveaux projets TOD (Transit-Oriented Development) de même qu'à la planification d'un corridor de transport dans l'axe de la route 132. Comme préconisé par le PMAD, la densification à l'échelle humaine demeure l'objectif recherché. Ce virage, entamé depuis 2012, devrait être consolidé avec les orientations du futur plan stratégique de transport métropolitain de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) dont l'adoption est attendue en 2021.

L'année 2020 a également permis la mise en place du nouveau Programme de compensation aux 19 municipalités rurales du territoire métropolitain, qui est associé à une enveloppe budgétaire de près de 5,5 M$. Ce programme vise à compenser ces municipalités dont le développement est limité puisqu'au moins 80 % de leur territoire est agricole. Il reconnaît le rôle de ces municipalités comme gardiennes du territoire agricole. Cette mesure innovante fera l'objet d'un monitoring au cours des prochaines années.

À cela s'ajoute la conclusion des travaux en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain de développement des activités agricoles visant à soutenir la croissance des activités agroalimentaires. L'entente sectorielle agricole permettra également de donner suite à des projets de mise en valeur de la zone agricole.

En plus de soutenir l'ARTM dans sa planification du transport collectif, la Communauté a contribué aux travaux portant sur la diversification des sources de revenus et sur la politique de financement. La baisse d'achalandage du transport en commun, observée en 2020, n'a pas remis en question notre conviction à l'effet qu'un réseau structurant de transport collectif demeure la meilleure avenue pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et lutter efficacement contre la crise climatique.

La CMM a poursuivi son soutien financier à différents programmes d'habitation, soit les programmes d'Habitation à loyer modique, de Supplément au loyer, les Habitations Jeanne-Mance et AccèsLogis. La CMM a participé en outre à la réalisation d'études sur les valeurs foncières dans les

aires TOD et la production d'un guide sur l'inclusion du logement social, abordable et familial.

La Communauté a de nouveau financé le service 211 Grand Montréal en 2020. Ce soutien financier découle du rôle crucial qu'exerce ce service de référence dans la chaîne de soutien sociocommunautaire en aidant les personnes les plus vulnérables à trouver l'aide dont elles ont véritablement besoin.

L'économie du Grand Montréal, qui avait le vent dans les voiles avant la pandémie, a été durement affectée par la crise sanitaire. Des enjeux importants, déjà présents avant la pandémie, ont été exacerbés. L'actualisation du Plan métropolitain de développement économique, qui s'est amorcé en 2020, tiendra compte de ces défis et proposera des actions pour y répondre de façon durable.

Prévue pour 2020, la quatrième édition de l'Agora métropolitaine a été reportée.

En ce qui concerne l'environnement, une réflexion importante sur l'élimination des résidus ultimes a été entreprise dans le cadre des travaux qui mèneront à l'élaboration de la troisième édition du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. La CMM a également procédé à l'élaboration de ses visions zéro enfouissement et zéro exportation de résidus à éliminer à l'extérieur du territoire.

De son côté, le bilan du premier programme sur la Trame verte et bleue est très positif. Le renouvellement de notre partenariat financier avec le gouvernement du Québec à ce programme très apprécié par nos municipalités permet d'envisager la réalisation d'autres projets d'acquisition et de mise en valeur de milieux naturels partout dans le Grand Montréal. La mise en œuvre des premiers projets de cette seconde phase a débuté.

Alors que plusieurs ont encore à l'esprit les inondations du printemps 2019 qui ont durement touché le Grand Montréal, nous nous sommes appliqués à doter nos municipalités d'outils à jour et efficaces qui leur permettront d'être mieux préparées à toute nouvelle éventualité. Un projet de règlement sur la gestion du risque des plaines inondables pouvant être appliqué à l'échelle du Québec a été complété. La CMM se positionne de plus en plus comme un acteur important relativement à la mise en place de la gestion du risque des plaines inondables.

Bref, l'année 2020, faite de turbulences et de crises, aura été traversée en gardant malgré tout le cap vers une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

Massimo Iezzoni
Directeur général

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a été créée par une loi en 2001. Elle est une institution qui possède des compétences de planification à l'échelle métropolitaine pour traiter des enjeux relatifs à l'aménagement et au développement. La CMM a juridiction sur un territoire de plus de 4 360 km^2 dont environ 40 % est urbanisé et près de 60 % est zoné agricole.

La Communauté exerce des compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal.

Sa mission est de planifier, de coordonner et de financer des compétences métropolitaines en matière d'aménagement, de transport, d'environnement, de développement économique, de logement social et d'équipements à caractère métropolitain.

Son objectif principal est d'assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire métropolitain dans une perspective de développement durable.

MISSION

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

VISION

Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

OBJECTIF

Rejoindre le peloton de tête des régions nord-américaines en développant des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile.

LE TERRITOIRE DE LA CMM

La Communauté est dirigée par un conseil composé de 28 élus municipaux représentatifs du territoire. La présidence de la CMM est assurée par la mairesse de Montréal. Un comité exécutif composé de huit élus municipaux également représentatifs du territoire métropolitain fournit divers avis au conseil et veille à ce que la loi, les règlements et les résolutions soient appliqués.

Le conseil a créé cinq commissions permanentes (aménagement; environnement; développement économique, des équipements métropolitains et des finances; logement social; transport). Chaque commission est consultative. Le conseil a également constitué le comité consultatif agricole.

INSTANCES DÉCISIONNELLES

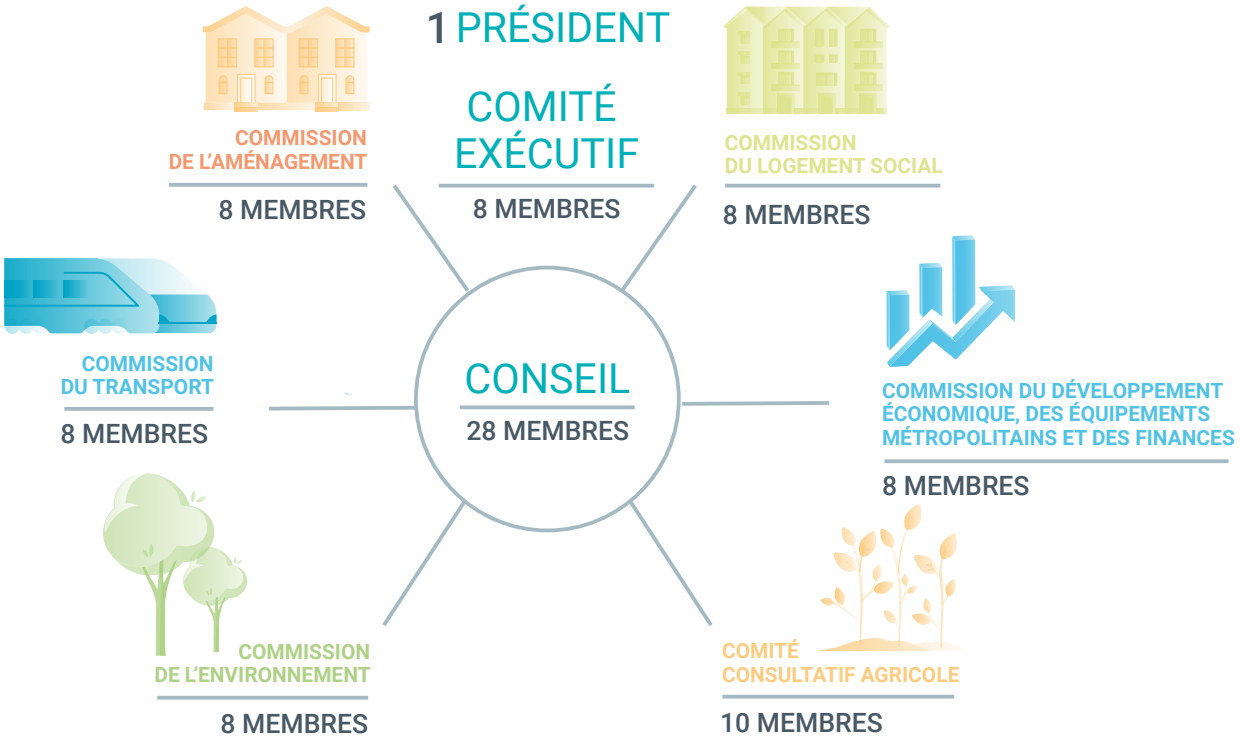

Depuis sa création, la Communauté s'est dotée d'outils de planification et de financement dans l'exercice de ses compétences. Ces plans sont reconnus comme des outils importants de planification, fixant des objectifs ambitieux pour la région.

- Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);
- Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2015-2020;
- Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020;
- Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020 (PAMLSA);
- Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles;
- Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024;
- Stratégie de mise en valeur des espaces industriels;
- Plan directeur du Réseau vélo métropolitain;
- Plan Archipel.

À travers ses différentes activités, la Communauté s'efforce de contribuer à l'atteinte des différents objectifs fixés dans ses outils de planification. Ces principaux objectifs sont :

AMÉNAGEMENT

Concentrer 60 % de la croissance des ménages dans les aires TOD d'ici 2031

TRANSPORT

Hausser à 35 % la part modale du transport en commun en période de pointe du matin d'ici 2031

Hausser à 3,8 % la part modale du vélo d'ici 2031

ÉCONOMIE

Obtenir 2,3 % de croissance annuelle moyenne du PIB d'ici 2030

Atteindre 5,5 % du taux de chômage, ce qui correspond au plein emploi d'ici 2030

Hausser à 55 % la part des 25 à 34 ans qui ont un grade universitaire d'ici 2030

LOGEMENT

Réduire la part des ménages locataires à faible revenu qui consacrent 30 % et plus de leur revenu au logement

ENVIRONNEMENT

Hausser les superficies protégées à 17 % pour 2031

Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Recycler 60 % de la matière organique

Valoriser 95 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Le portrait de la pandémie à l'échelle du territoire de la CMM

L'année 2020 demeurera associée à la pandémie de la COVID-19

Comme la majorité des cas de la COVID-19 au Québec était concentrée sur le territoire de la Communauté, notamment lors de la première et de la deuxième vague, il a rapidement été décidé de procéder à la compilation quotidienne des données statistiques métropolitaines, par la suite publiées sur le site Web, dans un bulletin de l'Observatoire Grand Montréal.

Ce compte-rendu quotidien, très apprécié des usagers du Web, a permis d'obtenir un portrait juste de la situation et de son évolution dans la région métropolitaine.

POUR EN SAVOIR PLUS...

(CP en ligne)

L'étalement urbain en périphérie

Avec l'adoption, en 2001, du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, les 82 municipalités de la CMM se sont donné un cadre pour aménager de façon durable le territoire métropolitain et y contrer l'étalement urbain. Depuis, les MRC et les municipalités du territoire respectent ses orientations et se conforment aux règlements qui en découlent.

Leurs efforts ont porté fruit et favorisé une densification, permettant d'optimiser l'espace disponible sans empiéter sur la zone agricole. Mais ces efforts pourraient devenir inutiles si les MRC et municipalités limitrophes de la région métropolitaine n'en font pas également.

Marquées par une croissance démographique accélérée au cours des dernières années, ces municipalités et MRC contribuent à l'accroissement de l'urbanisation périmétropolitaine laquelle entraîne des répercussions pour les municipalités de la CMM.

D'abord, parce qu'une forte proportion de la population active de ces municipalités occupe un emploi sur le territoire de la CMM et s'y déplace quotidiennement. Aussi, parce que, contrairement à ce qui se fait sur le territoire de la CMM, plusieurs de ces municipalités présentent un développement résidentiel reposant principalement sur la construction de maisons unifamiliales isolées, consommateur d'espace.

Cette situation crée une iniquité vis-à-vis les municipalités de la CMM, notamment en ce qui a trait aux seuils de densité et aux agrandissements des périmètres d'urbanisation autorisés, dont certains en zone agricole. Cet étalement urbain engendre par ailleurs des coûts pour les municipalités de la CMM, entre autres pour le développement, les équipements et l'entretien des réseaux de transport en commun et routier.

Note de l'Observatoire Grand Montréal :

Le phénomène de l'urbanisation périmétropolitaine en progression au pourtour du Grand Montréal (PDF – 1 Mo)

POUR EN SAVOIR PLUS...

(Fichier pdf - 1 Mo)

Inclusion des logements sociaux

Trouver un logement social et abordable est devenu de plus en plus difficile ces dernières années dans le Grand Montréal.

Déjà criants, les besoins se sont encore aggravés avec la pandémie de la COVID-19.

Grâce à une récente entente de principe entre les gouvernements du Canada et du Québec dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, des sommes plus importantes pourront être investies dans le développement de projets et dans la réhabilitation du parc HLM. D'ici à ce que les engagements se concrétisent réellement, il risque cependant de s'écouler encore plusieurs mois, voire quelques années.

Heureusement, une nouvelle option s'offre aux municipalités grâce aux modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en 2017. Elles ont maintenant le pouvoir d'agir afin d'encadrer l'offre de logements sociaux, abordables ou familiaux lors de la réalisation de nouveaux projets résidentiels sur leur territoire.

Communément appelé « règlement d'inclusion », cet outil réglementaire permet aux municipalités de fixer les règles lors de la signature d'une entente en exigeant des demandeurs de permis de construction une contribution sous forme de versement monétaire, de terrain ou de logements. Elles peuvent ainsi s'assurer que tout nouveau projet de développement ou de redéveloppement immobilier du secteur privé sur leur territoire soit aussi l'occasion d'améliorer l'offre de logements sociaux, abordables ou familiaux.

Très répandue aux États-Unis, mais aussi en Angleterre, en Espagne, en Italie, en Autriche et en Australie, l'inclusion par règlement municipal constitue une approche efficace et éprouvée pour répondre aux besoins des communautés locales en matière de logement social et abordable.

fiche Expériences internationales (PDF – 187 Ko)

POUR EN SAVOIR PLUS...

(Fichier pdf - 187 Ko)

01 SURVOL DE L'ACTUALITÉ MÉTROPOLITAINE EN 2020

Dates essentielles **2020**

JANVIER

06 Des données compilées par l'Observatoire Grand Montréal démontrent que l'étalement urbain s'est intensifié au pourtour de la région

FÉVRIER

04 Des solutions sont proposées pour freiner l'étalement urbain et développer le transport collectif

MARS

12 La CMM annonce qu'elle deviendra la première région du Québec à adopter une nouvelle cartographie des plaines inondables

AVRIL

20 Nouvelles cartes des secteurs les plus à risque à la disposition des municipalités

MAI

01 La CMM propose des mesures pour faire face à la pandémie et relancer le Grand Montréal

JUIN

18 Adoption du Plan métropolitain de développement agricole

JUILLET

22 Appel à projets dans le cadre de la phase III du programme TOD

AOÛT

24 Publication du bilan 2019 de la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne

SEPTEMBRE

24 Lancement d'un guide sur l'inclusion du logement social, abordable ou familial à l'intention des municipalités

OCTOBRE

28 Le projet de promenade fluviale du Grand Montréal franchit un pas important avec la signature d'une entente avec la Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent

NOVEMBRE

02 Des acteurs clés des milieux agricole, municipal, gouvernemental, scientifique, industriel et communautaire se joignent à la Table métropolitaine sur la sécurité alimentaire

DÉCEMBRE

10 La Table métropolitaine sur la culture dépose son portrait des enjeux du secteur

JANVIER

06 Des données compilées par l'Observatoire Grand Montréal démontrent que l'étalement urbain s'est intensifié au pourtour de la région

15 La CMM rend publiques ses demandes au gouvernement dans le cadre des consultations budgétaires 2020-2021

23 Publication d'un portrait des espaces industriels vacants démontrant que 1 200 hectares sont disponibles dans le Grand Montréal

29 Publication du bilan des réalisations découlant du Programme de la Trame verte et bleue du Grand Montréal

30 Réaction favorable de la CMM à l'annonce du gouvernement du Québec sur l'élargissement de la consigne

30 Recommandation de la Communauté de ne pas modifier son territoire pour intégrer des municipalités périphériques

FÉVRIER

04 Des solutions sont proposées pour freiner l'étalement urbain et développer le transport collectif

11 La Communauté se réjouit que ses recommandations sur la réforme de la collecte sélective aient été entendues

13 Projet de loi 40 sur l'organisation et à la gouvernance scolaires : appui de la CMM à l'UMQ

27 Projet de loi 40 : la CMM estime ses pertes à 653 M$ pour la cessation de terrains

28 La CMM propose de conclure rapidement un nouveau pacte fiscal pour le financement du transport collectif dans le Grand Montréal

MARS

02 Lancement d'un projet-pilote portant sur la caractérisation des risques et des vulnérabilités du territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

10 Le budget du gouvernement du Québec accueilli positivement

12 La CMM annonce qu'elle deviendra la première région du Québec à adopter une nouvelle cartographie des plaines inondables

13 Adoption de mesures exceptionnelles pour limiter la propagation de la COVID-19

16 Réforme du programme de l'expérience québécoise (PEQ) : la CMM demande de maintenir ce programme et non de le réduire

16 Appui au projet de construction d'une école secondaire à Mirabel

18 COVID-19 : la CMM assure la continuité de ses services administratifs

19 Parution d'un numéro du Perspective Grand Montréal présentant les grands chantiers de construction en cours dans le Grand Montréal

20 Compilation des mesures annoncées par les gouvernements du Québec et du Canada et certaines municipalités pour soutenir les entreprises, travailleurs et organismes affectés par la COVID-19

25 Rencontre des dirigeants des dix grappes métropolitaines pour faire le point sur les implications économiques de la COVID-19.

27 COVID-19 : la CMM coordonne l'élaboration d'un plan de relance économique

31 Crue printanière Grand Montréal | état de la situation au 30 mars 2020

31 COVID-19 | la CMM octroie une aide d'urgence de 200 000 $ au 211 Grand Montréal

31 La CMM publie une analyse d'impact de la pandémie sur l'économie métropolitaine

AVRIL

Crue printanière | état de la situation au 5, 12, 14, 15, 16, 19, 23, 26 avril 2020

20 Nouvelles cartes des secteurs les plus à risque à la disposition des municipalités

MAI

01 Assemblée virtuelle du conseil du 30 avril 2020 à huis clos

01 Un surplus est dégagé pour l'exercice financier 2019

01 La CMM propose des mesures pour faire face à la pandémie et relancer le Grand Montréal

01 La CMM appuie la demande de fonds d'urgence de la FCM

03 Crue printanière | état de la situation au 3 mai 2020

04 Nouvelles mesures demandées en matière de logement social alors que la crise de la COVID-19 accentue la situation précaire des ménages vulnérables

05 Nouveau mandat à la commission de l'aménagement sur l'adaptation des outils de planification et de réglementation en matière d'aménagement dans un contexte de pandémie

06 L'accélération de la mise œuvre de l'approche de gestion par le risque dans les secteurs situés en zone inondable est proposée

12 Formation d'une table métropolitaine de développement économique

14 Création d'une table métropolitaine sur la sécurité alimentaire

17 Crue printanière | état de la situation au 17 mai 2020

JUIN

05 Séance d'information sur un programme d'aide de 7,2 M$ administré par la Fondation du Grand Montréal pour soutenir les citoyens les plus vulnérables

10 Acquisition de 15 hectares pour la zone de conservation du parc régional des grèves à Contrecœur

18 Adoption du Plan métropolitain de développement agricole

22 Zones inondables : près de 200 nouvelles cartes adoptées

22 Engagement du gouvernement du Québec et de la CMM à poursuivre le développement de la Trame verte et bleue du Grand Montréal

23 Alliance avec la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal pour la gestion des risques d'inondations

23 Appui du conseil de la CMM aux demandes prioritaires du milieu culturel pour soutenir la relance de ce secteur

25 Des données compilées par l'Observatoire Grand Montréal démontrent que les milieux de vie les plus denses ne sont pas systématiquement les plus touchés par la pandémie

JUILLET

08 Ouverture officielle de la piste cyclable interrégionale la Seigneurie des plaines

09 Mandat à Vélo Québec pour l'élaboration d'un concept de promenades métropolitaines temporaires pour piétons et cyclistes

15 Diffusion de l'indice canopée métropolitain 2019

20 Appel à projets dans le cadre de la relance des activités du système bioalimentaire métropolitain

22 Appel à projets dans le cadre de la phase III du programme TOD

AOÛT

18 La Ville de Laval acquiert un terrain boisé à Sainte-Rose grâce notamment au soutien financier de la CMM

24 Publication du bilan 2019 de la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne

SEPTEMBRE

14 Note de l'Observatoire Grand Montréal sur le télétravail

18 L'annonce d'une entente de principe entre les gouvernements du Canada et du Québec sur le financement du logement social et abordable accueillie favorablement

24 Nominations aux conseils d'administration de l'ARTM et d'exo

24 La commission de l'environnement entame un nouveau mandat visant l'élimination des matières résiduelles

24 Lancement d'un guide sur l'inclusion du logement social, abordable ou familial à l'intention des municipalités

24 Le maintien par la CPTAQ du processus actuel de traitement des demandes d'exclusion de la zone agricole favorablement accueilli

25 La CMM accueille positivement l'aide financière supplémentaire de 800 M$ pour le transport en commun annoncée par le gouvernement du Québec

28 Entente de collaboration conclue entre la CMM et Hydro-Québec visant la mise en place de mécanismes d'échange, de partenariats et le partage d'information sur des projets communs

29 La Ville de Boucherville fait l'acquisition de 2,29 hectares supplémentaires à des fins de protection du parc du Boisé-du-pays-brûlé grâce notamment au soutien financier de la CMM

OCTOBRE

02 La présidente de la Table métropolitaine sur la culture applaudit l'annonce par le gouvernement du Québec d'une aide additionnelle aux organismes culturels

06 Le réseau de 29 stations limnimétriques bientôt en service

06 Participation depuis un peu plus d'un an de la CMM aux travaux de la commission mixte internationale

09 Fin des travaux de restauration et de mise en valeur des berges du lac des Battures réalisés en raison notamment d'une contribution financière de la CMM

27 La Communauté demande que le projet de loi 67 doit être complété par l'adoption d'un régime complet de gestion par le risque

28 La CMM se réjouit de l'annonce d'investissements favorisant le transport collectif via l'aménagement de voies réservées sur l'autoroute 15 à Laval et dans les Laurentides

28 Le projet de promenade fluviale du Grand Montréal franchit un pas important avec la signature d'une entente avec la Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent

NOVEMBRE

02 Des acteurs clés des milieux agricole, municipal, gouvernemental, scientifique, industriel et communautaire se joignent à la Table métropolitaine sur la sécurité alimentaire

20 Eau potable : coordination intermunicipale réussie sous l'égide de la CMM

24 Soutien financier de la CMM pour l'acquisition de 16,1 hectares de milieux naturels à des fins de conservation à perpétuité à Mont-Saint-Hilaire

DÉCEMBRE

01 La Table métropolitaine des municipalités rurales de la CMM dépose un mémoire sur la réalité policière au Québec

02 Dix nouveaux projets TOD sont approuvés par le comité exécutif

02 La Ville de Boucherville fait l'acquisition de 27,63 hectares supplémentaires afin d'agrandir le Boisé Du Tremblay

03 Station du REM à Montréal-Trudeau : la CMM demande aux parties de poursuivre les pourparlers

03 La CMM appuie la demande d'Aéro Montréal et de L'Alliance pour la relance en aérospatiale pour soutenir la reprise du secteur de l'aérospatiale

03 La CMM se réjouit du rapport de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AÉIC) favorable au projet de terminal à Contrecœur

04 Adoption du budget 2021 : la CMM poursuit ses actions pour maintenir la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal

10 La Table métropolitaine sur la culture dépose son portrait des enjeux du secteur

18 Une compilation de la CMM démontre que le parc de véhicules de promenade continue de croître dans le Grand Montréal

02 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En matière d'aménagement du territoire, la Communauté est responsable de maintenir en vigueur, en tout temps, un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire et d'en assurer le suivi.

La Communauté assure également la rédaction d'avis métropolitains portant sur la conformité au PMAD.

La planification des activités pour l'année 2020 a, bien sûr, été bousculée par la pandémie de la COVID-19. Le bilan des activités comprend néanmoins plusieurs réalisations comme en témoigne le tour d'horizon suivant.

Avis métropolitains : analyse de plus de 80 dossiers

Tout au long de l'année, un total de 81 dossiers ont été analysés selon les dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. De ce nombre, 43 avis concernaient les MRC ou les agglomérations du Grand Montréal, 23 avis visaient les MRC contiguës au territoire métropolitain tandis que 15 recommandations ont été transmises à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Plusieurs notes d'analyse et avis techniques ont également été produits, notamment en ce qui a trait à des demandes de modifications du PMAD.

Plan métropolitain de développement agricole 2020-2025

Le comité consultatif agricole a finalisé en 2020 sa proposition de Plan métropolitain de développement agricole (PMDA) lequel a été adopté en juin par le conseil de la Communauté.

Issu d'un travail de consultation et de concertation chapeauté par le comité consultatif agricole, le PMDA a permis de mobiliser un grand nombre d'intervenants autour des enjeux spécifiques à ce secteur de l'économie métropolitaine. À cet égard, l'accessibilité et le développement de nouveaux marchés pour la production et les produits agricoles transformés sont des enjeux majeurs qui ont été ciblés dans le cadre du Plan.

Complémentaire au Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles (PAMAA), principalement axé sur l'augmentation de la superficie globale des terres cultivées, le PMDA vise plutôt à stimuler la production de denrées issues de l'agriculture et de la transformation alimentaire de la région métropolitaine et à promouvoir les bénéfices économiques et environnementaux de l'achat local auprès de la population.

Dans la foulée de l'adoption du PMDA, la Communauté a procédé à la mise en place de la Table métropolitaine sur la sécurité alimentaire, action phare du plan. La Table a notamment pour mandat d'identifier des projets misant sur l'agriculture de proximité et valorisant la production locale pour la consommation locale.

PMDA

PLAN MÉTROPOLITAIN
DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Mise en œuvre de l'Entente de développement du secteur bioalimentaire 2019-2021

Dotée d'une enveloppe de 1,2 M$, l'Entente de développement du secteur bioalimentaire, conclue avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), vise à appuyer la mise en œuvre du PAMAA, des plans de développement de la zone agricole (PDZA) des MRC et des agglomérations de la CMM. À long terme, l'objectif fixé par le PMAD est l'augmentation de la superficie globale cultivée de 6 % d'ici 2031. Entre 2019 et 2020, trois appels à projets ont été réalisés dans le cadre d'un programme découlant de cette entente. Au total, quinze (15) projets ont été retenus et bénéficieront d'un financement.

L'entente a également permis la mise en place du service L'ARTERRE dans le territoire métropolitain qui s'est notamment traduite par l'embauche de deux agents de maillage. Le service L'ARTERRE est un outil de maillage et d'accompagnement contribuant à l'occupation optimale de la zone agricole par des activités agricoles.

La Communauté a par ailleurs procédé à l'évaluation du potentiel agricole du projet de parc métropolitain agricole au pourtour de la station terminale du REM à Brossard.

Adopter nos pratiques en aménagement

Avec la pandémie, des mesures ont été mises en place pour limiter la propagation du virus, dont des mesures de distanciation physique. L'application de ces mesures a permis de mettre en exergue les limites imposées par l'aménagement de nos milieux de vie sur notre capacité de fonctionner dans l'espace public en période de pandémie.

La crise provoquée par la COVID-19 a ainsi démontré l'importance d'adapter l'aménagement de nos différentes municipalités et de leurs infrastructures pour bien déployer des mesures sanitaires et de distanciation sociale. La pandémie a précipité une réflexion sur notre relation avec l'espace public, sur sa conception et son utilisation afin d'assurer un aménagement du territoire permettant d'accroître notre résilience.

Dans ce contexte, la commission de l'aménagement s'est vue confier le mandat de proposer des orientations et des objectifs d'aménagement et de développement du territoire à court terme et pour assurer un aménagement mieux adapté aux enjeux de santé publique dans un contexte d'épidémie ou de pandémie.

Le rapport de la commission est attendu pour 2021.

Mise à jour des espaces disponibles

En 2020, dans le cadre de travaux préparatoires à la révision du PMAD, la CMM a entamé la mise à jour des espaces disponibles soit les espaces vacants et les espaces à redévelopper à une fin résidentielle et commerciale. L'inventaire préliminaire a été réalisé et a été soumis en mars 2021 aux MRC et aux agglomérations pour validation. Ces données seront utiles pour une actualisation du potentiel de développement du territoire métropolitain.

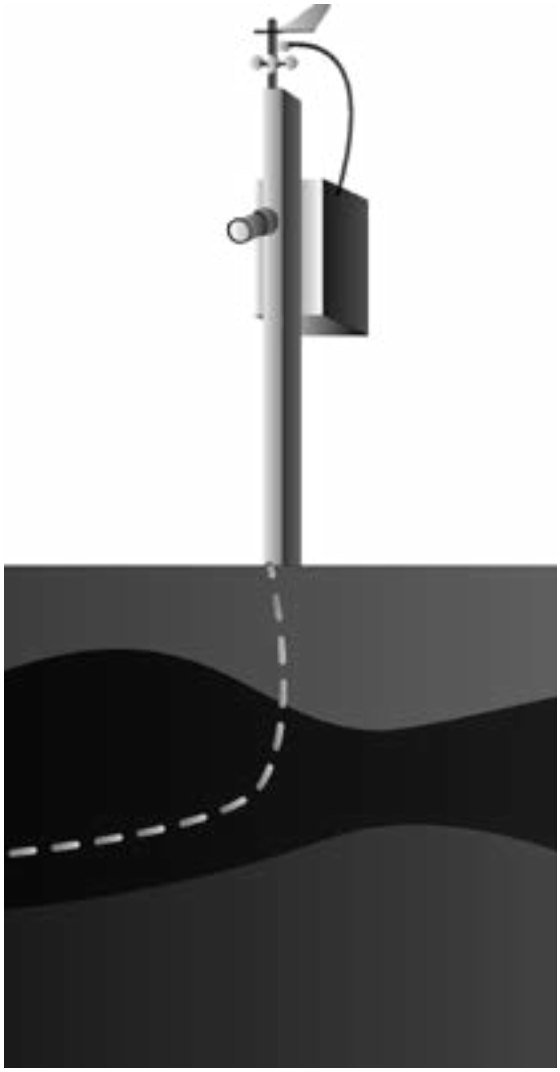

RCI concernant les plaines inondables

Le bureau de projet de gestion des risques d'inondation (BPGRI) a poursuivi ses travaux visant à cartographier les plaines inondables du territoire de la CMM. Ainsi, la cartographie du lac des Deux Montagnes a été finalisée et celle du fleuve Saint-Laurent a été réalisée. Un règlement de modification du règlement de contrôle intérimaire (RCI) a été adopté et soumis pour approbation au MAMH. À la suite d'un avis défavorable, des discussions ont eu lieu avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour assurer une compréhension commune de la méthodologie et finaliser les cartes pour les intégrer au RCI.

La Table métropolitaine sur la culture

La mise sur pied de la Table métropolitaine sur la culture est l'une des mesures adoptées, en avril 2020, par le conseil pour faire face à la pandémie du coronavirus et participer à la relance de la région métropolitaine.

Présidée par la mairesse de Repentigny et membre du comité excutif, Mme Chantal Deschamps, et réunissant des représentant des cinq secteurs de la CMM et des représentants d'organismes de concertation du milieu culturel, cette table de concertation a pour mandat de documenter la situation sanitaire et pour poser un diagnostic des enjeux et des défis pour le développement artistique et culturel.

À l'automne, la Table a produit un portrait des principaux enjeux métropolitains pour le secteur culturel dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Le document, qui a fait l'objet d'un webinaire destiné à l'ensemble des maires et élus de la CMM, peut être consulté via le lien suivant :

https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2020/12/Portrait_Culture_Rapport_CMM.pdf

La Table métropolitaine sur la protection et la mise en valeur du patrimoine

La Table métropolitaine sur la protection et la mise en valeur du patrimoine a débuté ses travaux en février 2020. La mise sur pied de cette nouvelle instance de concertation est l'une des recommandation de l'Agora métropolitaine 2018. Présidée par la mairesse de l'arrondissement de Lachine, Mme Maja Vodanovic, la Table réunit des élus de la Communauté et est animée par l'organisme Héritage Montréal. La Table s'est donnée comme mission le partage d'informations et des meilleures pratiques ainsi que l'accompagnement des municipalités.

Un étude de faisabilité portant sur la mise sur pied d'un bureau de projet dédié à la requalification de propriétés patrimoniales de la région métropolitaine de Montréal a été réalisée en 2020 par l'organisme Héritage Montréal, avec le soutien financier de la CMM. Le projet a été présenté aux membres de la Table. La prochaine étape dans ce projet consistera dans l'élaboration d'un cadre de financement et la réalisation d'un projet pilote.

03 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement économique n'a, bien sûr, pas échappé au tsunami provoqué par la COVID-19. C'est pourquoi une série d'initiatives ont rapidement été mises sur pied afin de répondre à la crise et d'engager la région sur le chemin de la reprise économique.

Ces initiatives sont cependant demeurées en lien avec les priorités stratégiques déjà établies dans le cadre de la mise à jour du Plan métropolitain de développement économique (PMDE).

Au cours de l'année, le service du développement économique métropolitain a par ailleurs assuré le suivi annuel des dix grappes, en partenariat avec les autres bailleurs de fonds, ainsi que le suivi de l'entente avec Montréal International (MI).

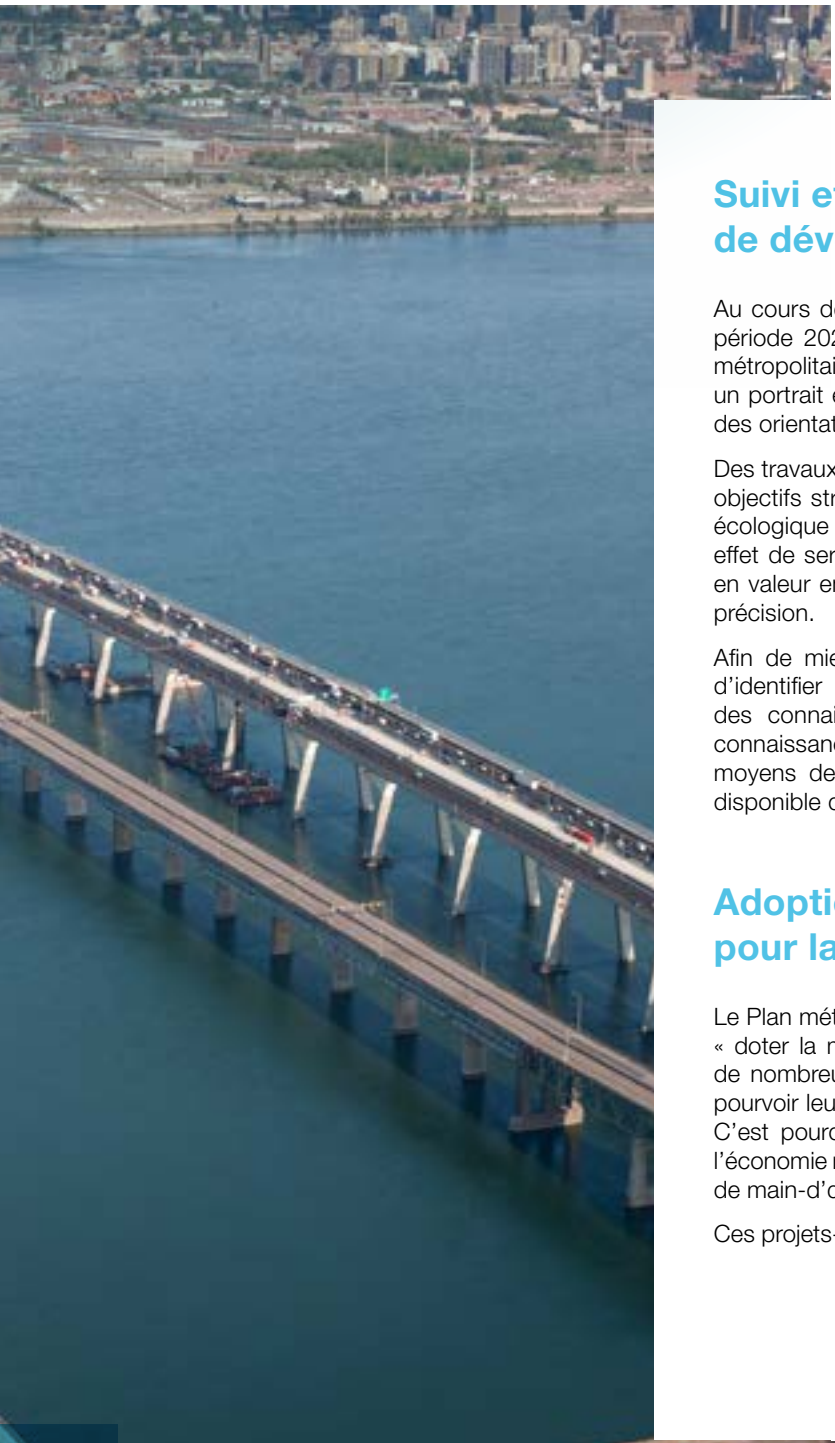

Suivi et mise à jour du Plan métropolitain de développement économique (PMDE)

Au cours de 2020, la Communauté a amorcé la mise à jour du PMDE pour la période 2021-2025. Les acteurs du développement économique de la région métropolitaine ont notamment été consultés. Cette nouvelle édition comprendra un portrait et un diagnostic de l'économie de la région métropolitaine ainsi que des orientations stratégiques.

Des travaux ont été réalisés pour faire en sorte que le PMDE puisse atteindre ses objectifs stratégiques avec plus d'impacts, dans la perspective de la transition écologique et de la nécessité de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les espaces économiques vacants et les possibilités de remise en valeur en relation avec les demandes à venir ont été identifiés avec plus de précision.

Afin de mieux s'appuyer sur l'écosystème d'innovation, une étude a permis d'identifier les lacunes actuelles, tant en ce qui concerne la valorisation des connaissances auprès des entreprises que du harnachement de ces connaissances par les entreprises. D'autres travaux devraient porter sur les moyens de capitaliser sur le talent et de maximiser l'offre de compétences disponible dans l'économie métropolitaine.

Adoption d'une stratégie sur la main-d'œuvre pour la région métropolitaine

Le Plan métropolitain de développement économique 2015-2020 a l'ambition de « doter la métropole d'une main-d'œuvre de haut calibre ». Malheureusement, de nombreux segments de l'économie métropolitaine n'arrivent toujours pas à pourvoir leurs besoins de main-d'œuvre, ce qui réduit leur capacité d'expansion. C'est pourquoi des projets pilotes ont été développés dans des secteurs de l'économie métropolitaine afin d'identifier des professions affectées par des raretés de main-d'œuvre et de proposer des moyens pour résorber cette situation.

Ces projets-pilotes ont été menés avec le concours du Conseil emploi métropole.

Mise en ligne de l'inventaire des espaces industriels vacants et élaboration d'un programme de mise en valeur

La Communauté a procédé à l'identification des terrains industriels vacants sur tout le territoire du Grand Montréal. Par la même occasion, les contraintes limitant le développement de ces terrains ont également été identifiées. En 2020, cet inventaire a été mis en ligne sur le site de la Communauté et intégré à un outil cartographique interactif.

Dans le cadre de projets d'investissement privé, certains terrains industriels nécessitent des interventions avant leur développement, comme la mise à niveau des services municipaux, le parachèvement d'un accès routier ou encore la décontamination des sols. La réflexion concernant des mesures qui pourraient être mises en place pour faciliter la levée de ces contraintes se poursuivra en 2021.

Des travaux sont par ailleurs menés pour décrire et analyser la dynamique de l'occupation des espaces industriels dans la région métropolitaine.

Travaux du Comité technique sur la recherche économique métropolitaine

La publication d'un bulletin annuel sur l'emploi local dans la région métropolitaine de Montréal est l'un des principaux livrables du comité technique sur la recherche économique métropolitaine. Les travaux de ce comité se traduisent également par l'accès, pour l'ensemble des partenaires, à des bases de données sur l'emploi local, sur la construction ainsi que sur la population active dans les régions métropolitaines canadiennes.

Participation à l'actualisation et à la mise en œuvre de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec

La Communauté est engagée, depuis 2016, à promouvoir la plaque tournante logistique métropolitaine et à contribuer à la mise en œuvre, dans la région, de la stratégie maritime du gouvernement du Québec. Pour ce faire, la CMM participe aux travaux des comités locaux des zones industrialo-portuaires (ZIP) de Montréal, de Contrecœur-Varennes et de Sainte-Catherine.

Actualisation des grappes métropolitaines

Par le passé, la Communauté a créé et soutenu divers programmes et instruments permettant d'atteindre ses objectifs stratégiques en matière de développement économique. La Communauté a notamment été à l'origine du programme de grappes métropolitaines qui a mené à la création de dix secrétariats de grappes :

- le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)
- Aéro Montréal (aérospatiale)
- Montréal InVivo (sciences de la vie)
- Numana (technologies de l'information et des communications)
- Écotech Québec (technologies propres)
- Finance Montréal (secteur financier)
- CargoM (transport et logistique)
- AluQuébec (aluminium)
- mmode (mode)
- et Propulsion Québec (transports électriques et intelligents)

Les grappes métropolitaines demeurent un important levier de mise en œuvre du Plan métropolitain de développement économique. Dans le cadre de la mise à jour du PMDE, des travaux ont été entrepris pour savoir comment augmenter l'impact des grappes sur l'économie et l'emploi. Une analyse des nouveaux besoins et l'élaboration de nouveaux objectifs pour les grappes seront complétés.

Gestion des ententes avec les grappes et Montréal International

La commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances suit et évalue la performance de chacune des dix grappes métropolitaines ainsi que celle de Montréal International. Ces travaux se poursuivront en 2021, notamment dans le cadre de l'actualisation du PMDE.

04 ENVIRONNEMENT

En matière d'environnement, l'année 2020 a notamment été marquée par la consultation sur l'urgence climatique entreprise par la commission de l'environnement, les travaux portant sur l'élaboration d'une carte des milieux naturels d'intérêt métropolitain et l'entrée en vigueur des modifications au Plan de gestion des matières résiduelles.

Consultation sur l'urgence climatique

En mars 2020, la commission de l'environnement a été mandatée pour proposer des mesures susceptibles d'être mises en place par la Communauté dans le respect de ses compétences afin de répondre à l'urgence climatique.

Ce mandat faisait écho à une résolution adoptée en 2018 par le conseil de la Communauté par laquelle celui-ci reconnaîssait la nécessité que des transitions rapides et de grandes envergures dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme soient réalisées à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire, tel que révélé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

La transition écologique, faut-il le rappeler, se joue sur deux fronts : en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en s'adaptant aux changements climatiques anticipés. Les mesures que devrait proposer la commission au terme de son mandat devraient donc permettre de réduire les émissions de GES et d'adapter le territoire métropolitain aux changements climatiques.

Une consultation ciblée a permis à la commission de l'environnement d'entendre l'avis de ses partenaires municipaux et autres sur ce thème de l'urgence climatique. Un sondage a également été réalisé auprès de la population. Le rapport est attendu au printemps 2021.

Une carte des milieux naturels bientôt complétée

Un projet de carte des milieux naturels d'intérêt métropolitain a fait l'objet de nombreux échanges entre la Communauté et ses partenaires régionaux à la suite d'une diffusion en octobre 2019. L'identification des milieux naturels permettra de diversifier le type de milieux et d'habitats à protéger contribuant ainsi à l'objectif de protection de 17 % du territoire métropolitain contenu au PMAD.

Une carte sera proposée aux instances de la Communauté au printemps 2021.

Un PMGMR modifé

Modifié à la suite d'une consultation publique, le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2017-2024 propose maintenant une solution globale afin de hausser la performance de la gestion des matières résiduelles dans le Grand Montréal. Les modifications portent notamment sur l'élargissement de la consigne, sur l'intensification des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation et sur la mise en place d'une réelle responsabilité élargie des producteurs.

Le rapport annuel de suivi des mesures du PMGMR, incluant une mise à jour du portrait des émissions de gaz à effet de serre associées à la gestion des matières résiduelles, a été produit puis diffusé. Parmi les actions de sensibilisation de responsabilité métropolitaine, notons la participation de la Communauté à la Semaine québécoise de réduction des déchets et du Festival zéro déchet.

Attendu pour juin 2021, le rapport de la commission de l'environnement proposera des recommandations sur la problématique de l'élimination en préparation du prochain exercice de révision du PMGMR.

Fléchissement de l'indice canopée métropolitain

Un indice canopée est actuellement calculé aux deux ans à partir des photographies aériennes prises l'été sur l'ensemble du territoire métropolitain. La canopée est réputée contribuer fortement à l'attractivité du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

Après une croissance soutenue depuis 2011, un fléchissement de l'indice canopée métropolitain est obeservé entre 2017 et 2019. Les pertes dues à l'agrile du frêne, constatées en milieu urbain, ne pèsent toutefois pas sur le bilan métropolitain. Pour consulter l'indice canopée métropolitain :

http://observatoire.cmm.qc.ca/observatoire-grand-montreal/produits-cartographiques/cartes-pdf/

La Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne se poursuit

La Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne poursuit ses activités de veille et de soutien aux municipalités en incluant d'autres espèces exotiques envahissantes. Une entente entre la Communauté et Hydro-Québec portant sur les zones inondables et les milieux naturels permettra de consolider la collaboration entre nos deux organisations par la bonification de l'entente actuelle de compensation pour les pertes de couvert forestier. Une entente renouvelée est attendue pour 2021.

Renouvellement prochain de l'entente sur l'assainissement de l'air

L'entente de financement avec le gouvernement du Québec pour l'assainissement de l'air a fait l'objet, en 2020, d'une vérification financière en vue de son renouvellement prochain. Rappelons que cette entente, qui date de 1981, prévoit le remboursement des dépenses effectuées pour l'application de la réglementation métropolitaine sur l'assainissement de l'air sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Réglementation sur l'assainissement des eaux

Le règlement sur l'assainissement des eaux vise la réduction des déversements de contaminants dans les ouvrages d'assainissement afin d'assurer la protection et la pérennité de notre environnement et des infrastructures d'assainissement. Son application est déléguée aux municipalités qui continuent à gérer cet aspect localement. La CMM s'assure d'une application solidaire et équitable sur l'ensemble du territoire et bonifie la réglementation en fonction des expériences tirées de sa mise en œuvre.

Le rapport d'activités de l'année 2018 a été déposé et présente une légère amélioration dans l'application de la réglementation métropolitaine sur l'assainissement des eaux.

Plan Archipel

Les inondations constituent l'un des volets du Plan Archipel adopté en 2019. Ce vaste plan, qui vise à unir les enjeux liés à l'eau sur le territoire de la CMM, comprend deux objectifs, soit :

- faire de l'archipel un milieu attrayant, en déployant les projets de la Trame verte et bleue et en s'assurant de l'amélioration de la qualité de l'eau.
- renforcer la résilience du Grand Montréal en assurant une meilleure prise en charge des risques d'inondation et en déployant des actions favorisant la renaturalisation, la requalification ou l'aménagement résilient du territoire.

Le Plan Archipel a fait l'objet, en 2020, de son premier bilan.

LA TRAME VERTE ET BLEUE

La mise en place de la Trame verte et bleue (TVB) s'inscrit dans les projets financés par le Fonds de développement métropolitain. La gestion des projets de la TVB est assurée par le bureau de projet de la Trame verte et bleue de la Communauté, en collaboration avec des partenaires.

Trame verte et bleue du Grand Montréal 2020-2025

Prévue par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la Trame verte et bleue du Grand Montréal s'articule autour d'un ensemble de projets de mise en valeur des milieux naturels, du patrimoine bâti et des paysages à des fins récréatives tout en contribuant aux objectifs de protection des milieux naturels.

Découlant du PMAD, le financement de la phase I prévoit des investissements de près de 150 M$. Une des activités du bureau de projet consiste à assurer la gestion et le suivi des diverses ententes avec les municipalités participantes au programme de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

La nouvelle phase du programme comprend à nouveau un financement de 150 M$ pour la période 2020-2025, dont 50 M$ provient du gouvernement du Québec. Un premier appel à projet a pris fin en septembre, permettant d'identifier 50 projets en cours d'élaboration. L'élaboration des documents de référence pour les principaux secteurs d'intervention a par ailleurs été amorcée.

Signature d'une entende de délégation pour le Domaine Seigneurial de Mascouche

En 2019, l'achat de la forêt domaniale du Domaine Seigneurial de Mascouche représente la première acquisition d'envergure de la Communauté, financée dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, dans l'optique de créer un parc métropolitain.

Cette acquisition à des fins de conservation s'inscrit dans le plan de mise en valeur de la Ville de Mascouche comprenant des pôles de récréation extensifs, culturels et institutionnels en fonction de trois secteurs : le Manoir, le Plateau et la Forêt domaniale. Ce plan de mise en valeur, qui vise la création d'un parc d'envergure régionale ou métropolitaine, s'inscrit également dans un projet plus global, celui du Corridor forestier du Grand Coteau.

En septembre 2020, la Ville de Mascouche et la Communauté ont signé une Entente de délégation de gestion, d'aménagement, d'entretien et d'exploitation de la Forêt domaniale.

Plans et devis pour le projet de la Promenade fluviale du Grand Montréal

C'est en juin 2018 qu'a été signée une convention avec la Ville de Sainte-Catherine pour la réalisation du premier volet du projet de la Promenade fluviale du Grand Montréal. Ce premier volet consiste dans la consolidation et la construction d'une piste multifonctionnelle, d'un sentier en berge, d'escaliers et de descentes d'accès ainsi que de haltes d'observation et de débarcadères sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent.

En mai 2020, la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent et la Ville de Sainte-Catherine ont signé une première entente pour permettre la réalisation des plans et devis. La Ville de Sainte-Catherine a confié ce mandat à la firme Daoust-Lestage

Un cadre de référence prochainement complété pour le projet du parc de l'Est de l'Archipel

Depuis 2003, plusieurs projets riverains ont été financés par des programmes d'aide financière mis en place par la Communauté. Or, l'Est de l'Archipel se révèle comme un secteur prioritaire d'intervention de par la présence centrale du fleuve, trait d'union fondateur de l'Archipel, des noyaux villageois, ensemble patrimonial complémentaire à la Trame verte et bleue, des îles, et des habitats fauniques importants. La désignation comme parc ou écoterritoire métropolitain est par conséquent envisagée. La préparation d'un cadre de référence pour l'Est de l'Archipel sera complétée en 2021.

Le projet de Bio-Parc de Brossard à l'étape de la planification

En 2019, la Ville de Brossard a lancé une démarche de planification pour son centre de plein air situé près de la gare terminale du REM, au carrefour des autoroutes 10 et 30. La Communauté collabore à cette démarche de planification. Ce projet pourrait éventuellement être admissible à une aide financière dans le cadre du programme de la Trame verte et bleue.

Un Plan directeur pour le parc de l'Ouest de l'Archipel

De la même façon que l'Est de l'Archipel est considéré comme un secteur prioritaire d'intervention, le secteur de l'Ouest de l'Archipel obtiendra la même désignation. Dans ce cas aussi, l'éventualité de désigner le secteur comme parc ou écoterritoire métropolitain est également envisagée. Les travaux se poursuivent pour l'élaboration d'un cadre de référence pour l'Ouest de l'Archipel.

Crédit photo : Ville de Brossard

Mise en œuvre du Plan directeur du Réseau vélo métropolitain

Adopté en août 2017, le Plan directeur du Réseau vélo métropolitain détaille le projet de mise sur pied du Réseau vélo métropolitain du Grand Montréal. Le développement du Réseau vélo métropolitain est le moyen privilégié par le PMAD pour favoriser la mobilité active dans le Grand Montréal.

À terme, le futur réseau totalisera 1 600 km. Les tracés formant ce réseau ont été identifiés suite à une consultation auprès de l'ensemble des municipalités de la CMM. La mise en place du Réseau vélo métropolitain reposera sur un partenariat entre la CMM, les 82 municipalités de la région métropolitaine, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et le gouvernement du Québec.

Mise en place d'un réseau métropolitain de navettes fluviales

La Communauté propose de consolider le réseau de navettes fluviales en renforçant les circuits existants et en développant de nouveaux liens fluviaux. Dans cette optique, le programme de financement a servi à soutenir diverses initiatives visant à améliorer ou à accroître les circuits, la capacité d'accueil, les infrastructures ou encore les équipements. Accessibles autant aux piétons qu'aux cyclistes, ces circuits ont contribué au renforcement des infrastructures récréotouristiques du Grand Montréal, et ce, en appui aux objectifs de mobilité durable.

05 ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

En vertu de la loi, la Communauté contribue au financement des équipements à caractère métropolitain, soit :

- le Jardin botanique de Montréal (y compris l'Insectarium);
- le Biodôme de Montréal;
- le Planétarium de Montréal;
- le Cosmodôme de Laval.

Financement des équipements métropolitains

La commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances a reçu, en octobre, les représentants d'Espace pour la vie et du Cosmodôme. Ces équipements à caractère métropolitain contribuent au rayonnement scientifique, culturel et économique du Grand Montréal. Depuis 2018, cette rencontre annuelle permet aux membres de la commission de faire le suivi du financement accordé par la CMM ainsi que de prendre connaissance de leurs résultats financiers, du bilan de leurs activités et des projets à venir.

Depuis sa création, la CMM accorde un financement au Jardin botanique (incluant l'Insectarium), au Planétarium, au Biodôme de Montréal et au Cosmodôme de Laval tel que prévu dans sa loi constitutive. Depuis 2016, ce montant s'élève à 25,5 M$. Des discussions ont eu lieu entre les membres de la commission et les représentants des équipements afin de refléter cette contribution dans la grille tarifaire.

Gestion de l'entente 211 Grand Montréal

C'est en septembre 2017 que le conseil de la Communauté a donné pour la première fois le feu vert au financement d'un service 211 à l'échelle de la région métropolitaine de Montréal. Le service 211 Grand Montréal constitue un service centralisé d'information et de référence téléphonique et Web orientant rapidement les personnes vers les ressources sociocommunautaires et publiques du Grand Montréal.

En 2020, le service 211 Grand Montréal a poursuivi ses activités d'info référence et a fait la mise à jour annuelle de son répertoire. Des efforts particuliers ont été consentis en matière de communication afin d'accroître la notoriété du service auprès de la population et des organismes communautaires.

Dans le contexte de la COVID-19, un financement supplémentaire de 200 000 $ a été octoyé au 211 Grand Montréal (résolution CE 20-035) afin de lui permettre de répondre à la hausse significative des demandes d'informations de la population, à la mise à jour des données sur les organismes qui ont été nombreux à modifier leur mode de fonctionnement à cause de la pandémie et à la nécessité de permettre le télétravail pour le personnel du 211 Grand Montréal.

06 LOGEMENT SOCIAL

Depuis 2001, la Communauté a consacré près de 700 M$ au logement social. Selon les années, c'est 30 % à 50 %, du budget de la Communauté qui est destiné au remboursement de la contribution financière des municipalités aux programmes de logements sociaux et abordables. Ce mode de financement permet de soutenir, année après année, le parc d'Habitations à loyer modique (HLM), les Habitations Jeanne-Mance et les ménages bénéficiaires de Suppléments au loyer (PSL).

Réflexion sur les outils de planification du logement social PAMLSA

Alors que la deuxième mouture du Plan d'action métropolitain sur le logement social et abordable (PAMLSA) a été adoptée en 2015, une réflexion a été amorcée en 2020 quant au processus d'élaboration du troisième PAMLSA dont l'adoption est prévue après les élections municipales de novembre 2021.

Élaboration d'une approche métropolitaine en inclusion du logement social et abordable

En 2020, la commission du logement social a poursuivi et complété ses travaux en matière d'inclusion du logement social, abordable ou familial dans les nouveaux développements résidentiels. Ce mandat lui a été confié par le comité exécutif le 13 septembre 2018. Il fut ensuite prolongé et élargi le 18 avril 2019.

Le 17 septembre 2020, le comité exécutif de la CMM a pris acte du Guide d'élaboration d'un règlement municipal visant à améliorer l'offre de logement social, abordable ou familial et du *Modèle de règlement municipal visant à améliorer l'offre de logement social, abordable ou familial*, d'en autoriser leur diffusion et d'inviter les municipalités à se doter d'un règlement d'inclusion adapté à leur réalité locale.

Développement du logement social et abordable dans les aires TOD

Comme prévu au Plan d'action 2019-2023 du PMAD, des analyses internes prélminaires sur les subventions bonifiées dans les aires TOD ont été réalisées. Ces analyses semblent démontrer qu'il pourrait être opportun de demander des coûts maximaux admissibles aux fins de subcention bonifiés pour les projets AccèsLogis se réalisant dans les aires TOD. Il faudra évaluer la pertinence de faire éventuellement des représentations à cet égard. Ces analyses pourraient aussi être utiles pour démontrer l'avantage fiscal pour les municipalités de développer des projets plus denses dans les aires TOD.

Crédit photo : Ville de Montréal

Suivi du financement du logement social

Depuis 2001, le remboursement de la contribution financière des municipalités au programme d'Habitations à loyer modique (HLM) et aux Habitations Jeanne-Mance, au programme Supplément au loyer (PSL) ainsi qu'au programme AccèsLogis soutenant la réalisation d'unités de logements abordables est assumé par l'ensemble des 82 municipalités du Grand Montréal. En assurant un partage équitable du financement du logement social et abordable à l'échelle métropolitaine, la Communauté joue un rôle unique au Canada.

Tous les ans, la commission du logement social produit un rapport sur le suivi du financement du logement social et abordable.

Réorganisation du réseau des offices municipaux d'habitation

La réorganisation du réseau des offices municipaux d'habitation (OMH), initiée par le gouvernement du Québec, a donné lieu à plusieurs regroupements dans les couronnes Nord et Sud du Grand Montréal. Alors que la réorganisation touche à sa fin, la Communauté a continué de travailler avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour s'assurer de préserver l'intégrité du mode de financement et d'attribution métropolitain. Des discussions sont toujours en cours.

07 TRANSPORT

En 2019, le comité exécutif de la Communauté avait confié à la commission du transport le mandat d'actualiser le portrait des effets de débordement en matière de transport sur le territoire métropolitain.

Les travaux réalisés en 2020 visaient à établir les principaux effets de débordement en matière de transport provenant des zones périmétropolitaines et d'en estimer leurs impacts financiers sur les municipalités de la Communauté. Ces travaux ont alimenté la réflexion concernant le pourtour pour une meilleure planification intégrée de l'aménagement et du transport en commun.

Dans le cadre de son mandat permanent, la commission a par ailleurs procédé à l'analyse des programmes décennaux d'immobilisations de l'ARTM, exo et le volet métro du programme de la Société de transport de Montréal (STM).

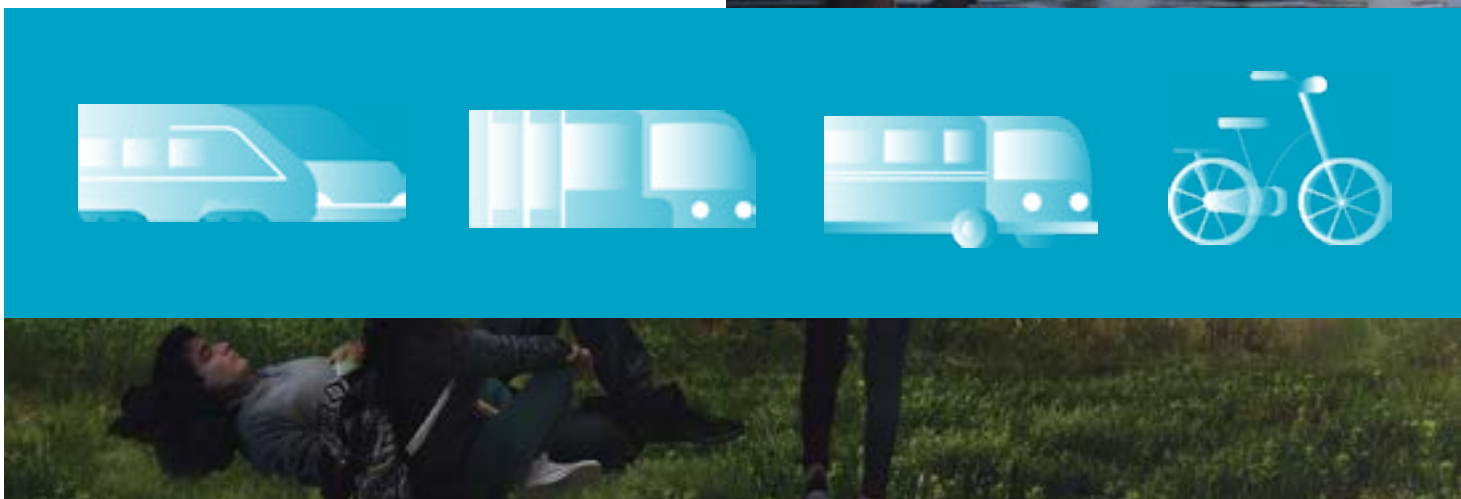

Diversification des sources de financement

En 2020, la Communauté a collaboré avec Alliance Transit dans la réalisation d'une étude concernant la tarification kilométrique dans le grand Montréal et au Québec. Cette étude a notamment permis de dresser un portrait actuel de cette mesure écofiscale et d'alimenter la réflexion à l'égard de la tarification kilométrique. Rappelons que la tarification kilométrique est identifiée comme une des sources potentielles pour assurer la diversification des sources de financement du transport en commun

En 2019, le Chantier sur le financement de la mobilité a été lancé par le gouvernement du Québec. Mesure phare de la « Politique de mobilité durable – 2030 », ce chantier vise principalement à proposer des pistes de financement pour le transport. En 2020, la Communauté a poursuivi sa collaboration aux travaux de ce chantier en participant au Comité technique du transport des personnes – Métropole.

Le programme d'aide à la conception de l'aménagement des aires TOD – Phase III

Pour l'année 2020, le bureau de projet TOD a initié la phase III du programme TOD en retenant 10 nouveaux projets de planification détaillée ou d'étude sectorielle. Quant aux projets initiés dans la phase II, ils sont en voie d'être complétés. Au terme de la phase III, la Communauté aura investi à elle seule 3,78 M$ pour soutenir son programme TOD et ce sont 45 projets qui auront été réalisés.

Collaboration avec l'ARTM pour la planification du transport en commun

En 2020, la Communauté a poursuivi ses nombreuses collaborations avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) dans le cadre de la planification du transport collectif. Ainsi, la Communauté et l'ARTM se sont concertées en vue de la préparation du Plan stratégique de développement du transport collectif (PSDTC) dont l'adoption est prévue pour le printemps 2021. Le PSDTC définira une vision stratégique pour les trente prochaines années ainsi que des actions selon un horizon de dix ans.

La pandémie qui a marqué l'année 2020 a eu d'importants impacts sur le transport en commun. Les mesures de distanciation physique et le télétravail se sont traduits par une importante baisse de l'achalandage et des pertes de revenus. Afin de traverser cette difficile période, la Communauté et l'ARTM ont travaillé de concert et proposé un plan d'action en transport collectif concret et à fort contenu québécois afin de contribuer à la relance économique du Québec et au maintien de la vitalité et de la compétitivité de toute la région métropolitaine de Montréal.

La Communauté a aussi participé aux différents chantiers de l'ARTM relatifs à son projet de refonte tarifaire, adopté en 2020.

Ententes aménagement et transport

À la suite d'une étude sur l'urbanisation périmétropolitaine au pourtour de la CMM, des travaux de la commission du transport sur les effets de débordement et dans le cadre de son rapport sur les limites territoriales de la CMM, la Communauté a recommandé de ne pas modifier les limites du territoire métropolitain. Une approche collaborative est plutôt proposée devant amener à la conclusion d'ententes aménagement et transport en commun. Ces ententes contribueront à décongestionner le territoire de la CMM et à freiner l'étalement urbain par une gestion de l'urbanisation qui soutient la mise en place et l'utilisation du transport collectif.

Ce travail s'est donc amorcé en 2020 avec la collaboration de l'ARTM.

08 OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL

L'Observatoire Grand Montréal est la plateforme de la Communauté vouée à la diffusion de données statistiques, de produits cartographiques et d'analyses statistiques sur la région métropolitaine.
Il permet de suivre en continu le développement de la région et d'appuyer ainsi la planification et la prise de décision. De plus, l'Observatoire alimente les partenaires de la CMM et le grand public en données et en informations statistiques sur le Grand Montréal.

Mise en place d'un bulletin sur la situation de la COVID-19 sur le territoire de la CMM

L'Observatoire a, bien sûr, été mis à contribution pour suivre en continu l'évolution de la pandémie à l'échelle du Grand Montréal. Ainsi, comme la majorité des cas de la COVID-19 au Québec se concentrait sur le territoire de la Communauté (en moyenne plus de 60 %), il a rapidement été décidé de procéder à la compilation quotidienne des données statistiques, par la suite publiées dans un bulletin de l'Observatoire Grand Montréal.

Ce compte-rendu quotidien a permis d'avoir un portrait juste de la situation et de son évolution dans la région métropolitaine. Ce suivi des cas et des décès dans les MRC et les secteurs de la région a été réalisé avec l'appui des directions régionales de la santé publique de la région métropolitaine.

Mise à jour des outils de suivi de l'Observatoire

La mise à jour de différentes sections de l'Observatoire Grand Montréal telles que le Grand Montréal en statistiques et les Comparaisons nord-américaines s'est poursuivie en 2020. La mise à jour et l'ajout de différents indicateurs permettront de mieux suivre le développement de la région.

La publication de nouveaux numéros du bulletin Perspective Grand Montréal a également été réalisée. Un numéro porte sur les grands projets de construction dans la région, alors qu'un second, à paraître, aura pour thème les projections démographiques et le potentiel d'accueil.

Mise en place d’une nouvelle collection de publication: Les Notes de l’Observatoire

Les Notes de l’Observatoire est une nouvelle publication de l’Observatoire qui traite de facon succinte de différents enjeux touchant la région, et qui s’appuie sur les données les plus récentes.

Trois numéros ont été publiés en 2020 portant sur :

- Le phénomène de l’urbanisation périmétropolitaine en progression au pourtour du Grand Montréal.
- Densité urbaine, pandémie et développement métropolitain durable : un état des lieux.
- Le télétravail : perspectives et enjeux d’aménagement pour la région métropolitaine.

NOTES DE L'OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL

Le phénomène de l’urbanisation périmétropolitaine en progression au pourtour du Grand Montréal

Le navettage en provenance des pourtours de la CMM en augmentation

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) fait partie des instances de planification nord-américaine ayant compétence à l’échelle de la région métropolitaine. Ce type de région se caractérise par la présence d’une ville-centre, à forte densité de population et d’emplois, entourée d’un certain nombre de collectivités locales. Cet ensemble forme un bassin d’emploi intégré et relativement autonome.

Au cours des dernières années, plusieurs municipalités limitrophes à la CMM ont connu une croissance démographique accélérée et présentent aujourd’hui une intégration socioéconomique importante avec le territoire métropolitain. Un des indicateurs clés de l’intégration grandissante de ces municipalités à la région métropolitaine est l’augmentation du navettage domicile-travail des travailleurs de ces municipalités vers la CMM. Ainsi, en 2016, 28 % de la population active occupée demeurant dans les municipalités régionales de comté (MRC) situées aux pourtours de la CMM[1] navettait vers un lieu de travail dans la CMM, une augmentation de trois points de pourcentage comparativement à dix ans auparavant.

Près de 30 municipalités limitrophes à la CMM ont maintenant un taux de navettage vers la CMM de plus de 40 %, dont 10 municipalités ayant un taux de navettage vers la CMM de plus de 50 %.

Part de la population active occupée qui navette vers un lieu de travail habitual dans la CMM, 2016

Part de la population active occupée des MRC situées aux pourtours de la CMM qui navette vers un lieu de travail dans la CMM :

en 2016 : 28 %
Pourtour Nord: 30,2 %
Pourtour Sud: 26,5 %

en 2006 : 25 %
Pourtour Nord: 27,5 %
Pourtour Sud: 23,5 %

Municipalités des pourtours de la CMM présentant les plus fortes parts de la population occupée qui navette vers un lieu de travail habitual dans la CMM, 2006 et 2016

Source: Statistique Canada, Recensements 2006 et 2016, compilation spéciale. Traitement : CMM, 2019.

[1] Les parties hors CMM des MRC partiellement comprises dans la CMM sont incluses dans le territoire couvert par les « MRC périmétropolitaines » aussi appelé « pourtours » de la CMM.

1

LES NOTES DE L'OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL

DENSITÉ URBAINE, PANDÉMIE ET DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN DURABLE : UN ÉTAT DES LIEUX

Les grandes métropoles dont fait partie Montréal n’auraient pu connaître le développement qui les caractérise sans d’importantes innovations qui ont fait suite aux épidémies du XIXe et du début du XXe siècle, telles que la mise en place de systèmes d’égouts, de filtration des eaux et de collecte des déchets. Ces innovations ont permis à ces métropoles de se développer tout en offrant un environnement plus sain et sécuritaire à leurs populations. À la même époque, le mouvement hygiéniste a également réfléchi sur la question de l’aménagement urbain et de l’impact de la densité sur la santé publique, dans un contexte où les grandes villes regroupaient une proportion importante de logements insalubres et peu de parcs et d’espaces verts.

L’ampleur de la pandémie actuelle de la COVID-19 soulève aujourd’hui encore plusieurs questions en ce qui concerne la forme et la densité de nos villes et de leurs impacts sur la résilience en situation d’épidémie, mais également sur la propagation du virus.

Partout dans le monde, des régions métropolitaines tendent vers une densification de leur territoire. On fait généralement référence à une densification « intelligente », qui favorise notamment la mixité sociale et fonctionnelle, le verdissement et le transport actif et collectif. Les facteurs fondamentaux ayant mené les décideurs et les planificateurs à favoriser la densification au cours des dernières années devraient conserver toute leur pertinence au cours des prochaines années : la densification urbaine, qui s’oppose à l’étalement urbain, favorise notamment la protection des milieux agricoles et naturels, la réduction de la dépendance automobile, la lutte à la crise climatique et la mobilité active.

Les données épidémiologiques publiées jusqu’à présent montrent que les milieux les plus denses ne sont pas systématiquement plus touchés par la propagation de la COVID-19, et ce, à l’intérieur même des régions métropolitaines. Toutefois, la crise sanitaire actuelle met en lumière l’importance de pouvoir mettre rapidement en place des mesures rendant les milieux denses plus résilients face aux épidémies émergentes.

LA DENSITÉ URBAINE N’EST PAS SYNONYME D’ENTASSEMENT ET DE SURPEUPLEMENT

La densité urbaine peut être définie et calculée de différentes façons selon le contexte et la disponibilité des données. Elle reflète généralement au nombre de personnes ou au nombre de logements sur un territoire donné. Elle reflétera une réalité différente selon la portion du territoire prise en compte, qu’il s’agisse de l’ensemble du territoire, de sa portion terrestre ou de sa portion vouée à l’urbanisation. L’échelle géographique utilisée pour l’analyse de cette densité urbaine, qu’il s’agisse de l’îlot, du quartier, de la ville ou de la région métropolitaine, aura également un impact important sur la densité calculée.

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, la densité urbaine soulève différents enjeux associés à la concentration de population et d’activités au sein de milieux de vie plus compacts. Toutefois, la densité n’est pas pour autant synonyme d’entassement et de surpeuplement, qui peuvent caractériser certains milieux de vie plus denses, mais pas de façon systématique.

Par exemple, à densité résidentielle égale (nombre de logements par hectare), des villes ou des quartiers peuvent présenter — en fonction de leur design urbain, des caractéristiques de l’habitation, de la concentration d’activités et de services, ou des comportements et des caractéristiques de la population – une plus ou moins grande promiscuité physique entre les individus dans les espaces ou

LES NOTES DE L'OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL

SEPTEMBRE 2020

LE TÉLÉTRAVAIL : PERSPECTIVES ET ENJEUX D’AMÉNAGEMENT POUR LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

Depuis le début de la pandémie de la COVID-19, une forte proportion de travailleurs s’est vue obligée, en réponse aux directives des agences de santé publique, de poursuivre le travail à partir de leur domicile. Cette expérience massive et forcée du télétravail sur plusieurs mois semble se passer de façon plus positive que ce qui était anticipé au départ. À la lumière de différentes enquêtes, sondages et sorties publiques de la part de grands employeurs, tout porte à croire que le télétravail pourrait, même après la crise sanitaire actuelle, prendre une place plus importante dans l’organisation du travail que celle qu’elle occupait auparavant.

La pratique du télétravail, telle qu’elle se dessine actuellement, ne laisse toutefois pas présager de transformations majeures sur les dynamiques spatiales métropolitaines. Selon les dernières estimations, 60 % des emplois de la région métropolitaine ne sont pas propices au télétravail. Parmi le 40 % de travailleurs dont l’emploi est, à différents niveaux, plus propice au télétravail, une proportion non négligeable pourrait retourner progressivement travailler à temps complet dans les locaux de leur employeur. Pour les entreprises qui comptent poursuivre le télétravail, le modèle hybride, intégrant à la fois le présentiel et le télétravail, semble être celui qui sera privilégié. Si c’est le cas, on peut penser qu’entre 20 % et 30 % des travailleurs de la région poursuivront le télétravail à temps partiel au cours des prochaines années.

Une diminution du nombre de déplacements domicile-travail réduira l’achalandage sur certains axes de transport collectif, mais devrait également favoriser la réduction du nombre de déplacements automobiles et les émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, les gains environnementaux découlant de cette réduction des déplacements pourraient être minimisés, voire annulés, si la distance moyenne des déplacements domicile-travail augmentait de façon importante ou que l’on assistait à un transfert modal du transport durable (TC ou actif) vers l’automobile. Pour certains travailleurs, une réduction du nombre de déplacements hebdomadaires entre le domicile et le travail pourrait faire en sorte qu’ils accordent une moins grande importance à la proximité entre leur lieu de résidence et le bureau dans leur choix résidentiel. Il semble toutefois peu probable qu’une diminution de deux, voire trois journées en présentiel par semaine, puisse générer un exode massif et à long terme des travailleurs vers l’extérieur de la région métropolitaine. À l’heure actuelle, on constate que la demande résidentielle demeure forte dans chacun des cinq grands secteurs géographiques du Grand Montréal, y compris dans les secteurs plus centraux, et ce, pour les différentes typologies de logement.

UN PHÉNOMÈNE JUSQU’ICI RELATIVEMENT MARGINAL QUI POURRAIT PRENDRE DE L’AMPLEUR

Bien que le télétravail – soit le travail rémunéré réalisé hors des locaux de l’employeur – fasse parler de lui depuis les années 1970, suite notamment aux premiers travaux de Jack Nilles de l’Université de Californie du Sud, il tarde à s’imposer dans la pratique des entreprises. La popularité que plusieurs lui prédisaient semble toujours s’être butée à certaines appréhensions de la part des employeurs, mais également de nombreux salariés (possible affaiblissement des synergies d’équipe ou du sentiment d’appartenance à l’entreprise, isolement, etc.). Malgré le développement rapide des technologies de l’information et de la communication, la proportion d’employés qui travaillent habituellement quelques heures à domicile selon l’horaire de travail prévu a peu varié entre 2000 et 2018. Au Canada : elle est passée de 10 % en

POURCENTAGE D’EMPLOYÉS QUI TRAVAILLENT HABITUELLEMENT QUELQUES HEURES PAR SEMAINE À DOMICILE SELON L’HORAIRE DE TRAVAIL PRÉVU, CANADA

Source: Deng, Morissette et Messacar (2020) à partir des données de Statistique Canada. Traitement : CMM, 2020.

09 PUBLICATIONS EN 2020

PUBLICATIONS DE L'OBSERVATOIRE

01 Le phénomène de l'urbanisation périmétropolitaine en progression au pourtour du Grand Montréal (PDF - 1 Mo)

Note de l'Observatoire Grand Montréal | La navettage en provenance des pourtours de la CMM est en augmentation.

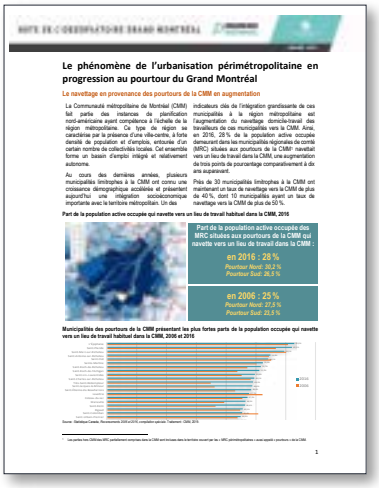

03 Perspective Grand Montréal nº 41 : La construction dans le Grand Montréal : 210 grands chantiers en cours et plus de 11 G$ en permis de bâtir en 2019.

04 à 12 Bulletin sur la situation de la COVID-19 sur le territoire de la CMM La majorité des cas de la COVID-19 étant concentrés sur son territoire, la Communauté procède à la compilation des données statistiques métropolitaine sur le sujet. Cette opération permet d'avoir un portrait juste de la situation et de son évolution dans la région métropolitaine afin de mieux planifier la relance à venir.

- Premier numéro de 2020 (PDF - 443 Ko)
- Dernier numéro de 2020 (PDF - 1 Mo)

06 Densité urbaine, pandémie et développement métropolitain durable : un état des lieux (PDF - 1 Mo)

Note de l'Observatoire | Alors que l'ampleur de la pandémie de la COVID-19 soulève plusieurs questions concernant le rôle de la densité urbaine dans la propagation du coronavirus, des données compilées par l'Observatoire Grand Montréal de la CMM démontrent que jusqu'à présent les milieux de vie les plus denses ne sont pas systématiquement les plus touchés.

09 Le télétravail : perspectives et enjeux d'aménagement pour la région métropolitaine (PDF - 762 Ko)

Note de l'Observatoire | À la lumière de différentes enquêtes, sondages et sorties publiques de la part de grands employeurs, tout porte à croire que le télétravail pourrait, même après la crise sanitaire actuelle, prendre une place plus importante dans l'organisation du travail que celle qu'elle occupait auparavant.

PLANS D'ACTION ET ORIENTATIONS

05 Plan particulier d'intervention – Eau potable | Pour une coordination intermunicipale (PDF - 3 Mo)

Cadre commun pour la fourniture d'eau potable en cas d'aléa causant une pénurie sur le territoire métropolitain.

06 Plan métropolitain de développement agricole 2020-2025 | PMDA (PDF - 27 Mo)

Ce plan brosse un portrait statistique et pose un diagnostic pour en faire ressortir les principaux enjeux et proposer des actions favorisant la synergie et le développement des secteurs de la production, de la transformation et de la distribution du bioalimentaire sur l'ensemble du territoire métropolitain.

RAPPORTS, ÉTUDES ET ANALYSES

02 Rapport de consultation sur la proposition d'un règlement relatif aux territoires à risque d'inondation (PDF - 966 Ko)

Rapport de la commission de l'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal sur les territoires à risque d'inondation.

RAPPORTS DE MONITORING BILANS ET SUIVIS

09 État de la situation du logement social - 2019 (PDF - 112 Ko)

États des besoins et du financement du logement social et abordable dans le Grand Montréal.

08 Bilan des activités 2019 - Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024 (PDF - 1 Mo)

L'agrile du frêne a poursuivi sa progression au pays en 2019, faisant notamment d'importants ravages dans le Grand Montréal, principalement en milieu urbain.

06 Rapport de suivi de la mise en œuvre des mesures du PMGMR pour l'année 2019 (PDF - 1 Mo)

Ce rapport de suivi, réalisé à des fins de reddition de comptes dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, présente l'état d'avancement de chacune des mesures du PMGMR.

06 Bilan 2017-2018 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2017-2024 (PDF - 5 Mo)

Ce document présente un bilan quantitatif, un bilan financier, l'évolution des mesures mises en place et le portrait des émissions de gaz à effet de serre (GES) liés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire des 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que des municipalités de Saint-Placide et de L'Épiphanie.

06 Rapport de suivi 2018 sur l'application de la réglementation métropolitaine sur l'assainissement des eaux (PDF - 36 Mo)

03 à 05 Crue printanière Grand Montréal

- État de la situation au 30 mars 2020 (PDF - 1 Mo)
- État de la situation au 5 avril 2020 (PDF - 5 Mo)
- État de la situation au 12 avril 2020 (PDF - 3 Mo)
- État de la situation au 14 avril 2020 (PDF - 210 Ko)
- État de la situation au 15 avril 2020 (PDF - 579 Ko)
- État de la situation au 16 avril 2020 (PDF - 532 Ko)
- État de la situation au 19 avril 2020 (PDF - 4 Mo)
- État de la situation au 23 avril 2020 (PDF - 669 Ko)
- État de la situation au 26 avril 2020 (PDF - 4 Mo)
- État de la situation au 3 mai 2020 (PDF - 4 Mo)
- État de la situation au 10 mai 2020 (PDF - 4 Mo)
- État de la situation au 17 mai 2020 (PDF - 4 Mo)

ÉTUDES ET RAPPORTS DIVERS

10 Zones d'innovation : plusieurs projets proposés sur le territoire de la CMM (PDF - 2 Mo)

La création de zones d'innovation de calibre international vise à augmenter la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises.

07 Promenades métropolitaines temporaires pour piétons et cyclistes (PDF - 46 Mo)

La CMM a mandaté Vélo Québec afin d'élaborer un concept de promenades métropolitaines temporaires pour les piétons et les cyclistes et ainsi améliorer la mobilité active des citoyens du Grand Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

06 Note économique - Une économie mise brusquement à l'arrêt (PDF - 174 Ko)

Effet des mesures d'urgence sur l'emploi métropolitain – évaluation au 1er mai 2020

03 Impacts de la COVID-19 sur l'économie métropolitaine (PDF - 348 Ko)

La CMM a réalisé une analyse d'impact de la pandémie sur l'économie métropolitaine dans son ensemble et recense les obstacles à une reprise rapide

03 Aide aux entreprises et aux travailleurs - COVID-19 (PDF - 111 Ko)

Comment passer à travers la crise et mieux rebondir

03 Approche de gestion des inondations par le risque (PDF - 262 Ko)

L'approche de gestion des inondations par le risque implique la prise en compte de tous les facteurs influençant le niveau de risque et reflète davantage la réalité telle que vécue sur le terrain

03 Plan Archipel - Volet inondation (PDF - 178 Ko)

En l'espace de dix ans, la région métropolitaine de Montréal a vécu trois épisodes de crues printanières historiques. Il est essentiel de tirer des

leçons de ces épisodes d'inondation, d'améliorer les façons de faire et de s'adapter à la réalité des changements climatiques

03 Projet-pilote | Caractérisation des risques d'inondation
(PDF - 549 Ko)

Réaliser la caractérisation du territoire de la rive nord du lac des Deux Montagnes en vue de la mise en place d'une gestion des risques d'inondation. Cette caractérisation s'appuiera sur des méthodologies éprouvées, développées en France par le CEREMA.

PROJET PILOTE
CARACTÉRISATION
DES RISQUES D'INONDATION

Communauté métropolitaine de Montréal

MRC DE DEUX-MONTAGNES

DESCRIPTION

Réaliser la caractérisation du territoire de la rive nord du lac des Deux Montagnes en vue de la mise en place d'une gestion des risques d'inondation. Cette caractérisation s'appuiera sur des méthodologies éprouvées, développées en France par le CEREMA.

- Établir les niveaux de risque présents sur le territoire pour des secteurs protégés et non protégés par des ouvrages et mesures de protection.
- Identifier les structures, les usages et les réseaux vulnérables.
- Réunir l'information nécessaire à la réalisation future d'analyses de risques et de vulnérabilités.
- Réaliser une planification d'ensemble en zone inondable.

Le secteur en aval du barrage du Grand-Moulin, situé dans les municipalités de Deux-Montagnes et de Saint-Eustache, sera également considéré pour le projet.

OBJECTIFS

- Acquérir l'ensemble des données utiles à la caractérisation du risque sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.
- Effectuer une analyse de risques et de vulnérabilités d'ensemble.
- Réaliser la caractérisation du territoire.
- Assurer le partage des résultats et le transfert de connaissance.
- Développer une méthodologie éprouvée pour une caractérisation du risque applicable à l'échelle du Québec.

MÉMOIRES

10 Mémoire de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le projet de loi 67 instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau
(PDF - 2 Mo)

La CMM a fait cinq recommandations au gouvernement en se basant sur ses travaux, ceux du comité municipal pour l'élaboration du plan d'action gouvernemental en aménagement du territoire relatif aux inondations et sur les expériences observées ailleurs dans le monde, notamment en France, en Angleterre et aux États-Unis.

03 Le rôle stratégique des compétences issues de l'immigration pour assurer la prospérité future du Grand Montréal
(PDF - 826 Ko)

Mémoire de la Communauté métropolitaine de Montréal soumis au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration dans le cadre de la consultation sur le Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

10 LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DE LA COMMUNAUTÉ

MEMBRES DU CONSEIL

Présidente

Mme Valérie Plante
Mairesse de la Ville de Montréal

Vice-président

M. Marc Demers
Maire de la Ville de Laval

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

M. Robert Beaudry
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Caroline Bourgeois[1]
Mairesse de l'arrondissement
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
et membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Martin Damphousse
Maire de la Ville de Varennes

M. Benoît Dorais
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement Le Sud-Ouest

M. Sterling Downey[2]
Maire suppléant de la Ville de Montréal
et membre du conseil d'agglomération

Mme Christine Gosselin[3]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. François Limoges
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Normand Marinacci
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève

M. Beny Masella
Maire de la Ville de Montréal-Ouest

Mme Suzie Miron[4]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jérôme Normand
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Sylvain Ouellet
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Magda Popeanu
Vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Giovanni Rapanà
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Edgar Rouleau
Maire de la Ville de Dorval

Mme Maja Vodanovic
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Lachine

---

1 Depuis le 22 décembre 2020.

2 Depuis le 24 novembre 2020.

3 Depuis le 23 novembre 2020.

4 Jusqu'au 23 septembre 2020.

LAVAL

Mme Aline Dib
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Yannick Langlois
Membre du conseil de la Ville de Laval

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Mme Sylvie Parent
Mairesse de la Ville de Longueuil

M. Pierre Brodeur
Maire de la Ville de Saint-Lambert

M. Martin Murray
Maire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

COURONNE NORD

M. Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Guillaume Tremblay
Maire de la Ville de Mascouche

M. Richard Perreault
Maire de la Ville de Blainville

COURONNE SUD

M. Yves Corriveau
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. Martin Damphousse
Maire de la Ville de Varennes

Mme Lise Michaud
Mairesse de la Ville de Mercier

M. Guy Pilon
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Présidente

Mme Valérie Plante
Mairesse de la Ville de Montréal

Vice-présidente

Mme Sylvie Parent
Mairesse de la Ville de Longueuil

MEMBRES

M. Martin Damphousse
Maire de la Ville de Varennes

M. Marc Demers
Maire de la Ville de Laval

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Benoît Dorais
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement Le Sud-Ouest

M. Sylvain Ouellet
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Maja Vodanovic
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Lachine

11

MEMBRES DES COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

Président

M. Jérôme Normand
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Vice-présidents

Mme Suzanne Roy*
Mairesse de la Ville de Sainte-Julie

M. Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache

MEMBRES

M. Éric Beaulieu[5]*
Membre du conseil de la Ville de Longueuil

M. Éric Bouchard[6]*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

Caroline Bourgeois[7]*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, Mairesse de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Christine Gosselin*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Claude Larochelle*
Membre du conseil de la Ville de Laval

Mme Suzie Miron[8]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Stephanie Watt*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

* Élus municipaux non-membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

[5] Jusqu'au 27 évrier 2020.

[6] Depuis le 27 février 2020.

[7] Depuis le 24 septembre 2020.

[8] Jusqu'au 24 septembre 2020.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Président

M. Aram Elagoz*
Membre du conseil de la Ville de Laval

Vice-présidents

M. Normand Marinacci
Membre du conseil de la Ville de Montréal,
Maire de l'arrondissement de
L'Ile-Bizard–Sainte-Geneviève

Mme Lise Michaud
Mairesse de la Ville de Mercier

MEMBRES

Mme Anne Barabé*
Membre du conseil de la Ville de Boucherville

Mme Laurence Lavigne Lalonde*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Jean-François Parenteau*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal,
Maire de l'arrondissement de Verdun

M. Guillaume Tremblay
Maire de la Ville de Mascouche

Mme Maja Vodanovic
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Lachine

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES

Présidente

Mme Doreen Assaad*
Mairesse de la Ville de Brossard

Vice-présidents

M. Richard Perreault[9]
Maire de la Ville de Blainville

Mme Marlene Cordato[10]*
Mairesse de la Ville de Boisbriand

M. Philipe Tomlinson*
Membre du conseil de la Ville de Montréal,
Maire de l'arrondissement d'Outremont

MEMBRES

M. Robert Beaudry[11]
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Richard Deschamps*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Nathalie Goulet*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Christian Ouellette*
Maire de la Ville de Delson

M. Luc Rabouin[12]*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal,
Maire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Mme Christiane Yoakim*
Membre du conseil de la Ville de Laval

[9] Depuis le 27 février 2020.

[10] Jusqu'au 26 février 2020.

[11] Jusqu'au 17 juin 2020.

[12] Depuis le 18 juin 2020.

COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

Président

M. Stéphane Williams*
Maire de la Ville de Saint-Amablel

Vice-présidents

Mme Monique Bastien*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

M. Pierre Lessard-Blais*
Membre du conseil de la Ville de Montréal,
Maire de l'arrondissement de
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

MEMBRES

M. Robert Beaudry[13]
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Nicholas Borne*
Membre du conseil de la Ville de Laval

Mme Marie-Josée Parent[14]***
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Marc-André Plante*
Maire de la Ville de Terrebonne

M. Jocelyn Pauzé*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Richard Ryan*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

[13] Depuis le 18 juin 2020.

[14] Jusqu'au 17 juin 2020.

COMMISSION DU TRANSPORT

Président

M. Denis Martin*
Maire de la Ville de Deux-Montagnes

Vice-présidents

M. Nicholas Borne*
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Peter McQueen*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

MEMBRES

M. Raouf Absi[15]*
Membre du conseil de la Ville de Boucherville

M. Éric Alan Caldwell*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Marianne Giguère*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jean Martel[16]*
Maire de la Ville de Boucherville

Mme Sophie Mauzerolle*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Guy Pilon
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

[15] Depuis le 18 juin 2020.

[16] Jusqu'au 17 juin 2020.

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Président

M. Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache

MEMBRES

M. Yves Corriveau
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. Yannick Langlois
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Normand Marinacci
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement L'île-Bizard–Sainte-Geneviève

Mme Sylvie Parent
Mairesse de la Ville de Longueuil

Mme Ginette Blondin*
Productrice agricole
UPA Montérégie Ouest

M. Charles Boulerice*
Producteur agricole
UPA Montérégie Est

M. Marcel Denis*
Producteur agricole
UPA Outaouais-Laurentides
(Territoire de la couronne Nord)

M. Marcel Papin*
Producteur agricole
UPA Lanaudière

M. Claude Théoret*
Producteur agricole
UPA Outaouais-Laurentides
(Territoire Montréal et Laval)

12 ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

COMMISSION	MANDAT	ÉTAT DES TRAVAUX
AMÉNAGEMENT (6 SÉANCES)	Mandat permanent : Consulter les MRC et les agglomérations du territoire concernant les demandes de modification du PMAD déposées par une MRC ou une agglomération.	Travaux en continu.
	Proposer des orientations et des objectifs pour un aménagement mieux adapté aux enjeux de santé publique dans un contexte de pandémie et émettre des recommandations relativement aux outils de planification et de réglementation en matière d'aménagement du territoire.	Échéance : Mars 2021
ENVIRONNEMENT (3 SÉANCES)	Soumettre une proposition de plan d'action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels sur le territoire de la Communauté.	Présentation en mars d'une carte préliminaire concertée avec les MRC et agglomérations.
	Proposer des mesures réglementaires permettant d'encadrer sur le territoire de l'agglomération de Montréal, la cuisson au bois et mettre à jour l'inventaire de la réglementation portant sur la combustion du bois.	Travaux suspendus en raison de la pandémie de la COVID-19
	Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'adapter le territoire métropolitain aux changements climatiques, proposer des mesures susceptibles d'être mises en place par la Communauté dans le respect de ses compétences.	Échéance : mars 2021 Consultation ciblée en juillet et sondage effectué en septembre auprès des citoyens.
	Formuler des recommandations sur le maintien du principe d'autonomie régionale, de l'objectif « zéro enfouissement », du territoire d'application, de la prise en charge par les municipalités de l'ensemble des matières résiduelles produites ainsi que sur les divers modes de traitement et valorisation énergétique des résidus.	Échéance : mars 2021 La commission lancera au début de l'année 2021 une consultation sur les enjeux du mandat
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET FINANCES (6 SÉANCES)	Mandat permament : Effectuer le suivi de la mise en œuvre du Plan métropolitain de développement économique (PMDE), le suivi annuel des grappes métropolitaines, de Montréal International, des équipements et des services à caractère métropolitain, du rapport du vérificateur externe de la CMM et des travaux en matière de données ouvertes.	Travaux en continu. La commission a validé le mémoire de la Communauté pour la consultation concernant le Programme de l'expérience québécoise. Des mesures ont été proposées pour relancer l'économie après la pandémie de la COVID-19.
	Recommander au comité exécutif un projet de Plan métropolitain de développement économique 2021-2030.	Échéance : 30 juin 2021 Les travaux ont débuté concernant le nouveau PMDE.

LOGEMENT SOCIAL (4 SÉANCES)	Mandat permanent : Suivi des remboursements de la CMM dans le cadre des programmes qu'elle soutient (HLM, PSL, AccèsLogis et Habitations Jeanne-Mance), évaluer l'impact des budgets des gouvernements du Canada et du Québec et des modifications apportées aux programmes d'habitation.	Travaux en continu. Rapport déposé en septembre. La commission a proposé des mesures pour maintenir la compétitivité et l'attractivité du territoire de la Communauté à la suite de la pandémie de la COVID-19 La Ville de Laval a présenté le Plan d'action 2020-2022 de sa Politique de l'habitation.
	Identifier la portée de la compétence octroyée récemment aux municipalités en matière d'inclusion de logements sociaux, abordables et familiaux dans les nouveaux développements résidentiels ainsi que les principaux enjeux et défis à relever. Développer des outils et des activités d'accompagnement pour les municipalités. Favoriser les échanges entre les municipalités à différentes étapes du processus.	Rapport déposé le 17 septembre 2020 du Comité exécutif. Un atelier en visioconférence est en préparation pour le début de l'année 2021.
	Identifier les représentations à faire notamment auprès du gouvernement du Québec.	
TRANSPORT (5 SÉANCES)	Produire un portrait actualisé du problème des effets de débordement en matière de transport sur le territoire de la Communauté et en évaluer la portée.	Rapport complété au printemps
	Mandat permanent : Formuler des recommandations quant au contenu des programmes d'immobilisations et des plans stratégiques des sociétés de transport en commun, du Réseau de transport métropolitain (exo) et de l'ARTM.	Travaux en continu
COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (3 SÉANCES)	Mandat permanent : Formuler des recommandations à l'égard des demandes de modification du PMAD déposées par une MRC ou une agglomération et qui concernent le territoire ou les activités agricoles.	Travaux en continu
	Proposer un plan métropolitain de développement agricole intégrant les aspects de la production, de la distribution et de la consommation afin de soutenir le développement des activités agroalimentaires, incluant l'industrie bioalimentaire et d'appuyer certaines actions qui pourraient se retrouver dans les outils régionaux de développement de la zone agricole des MRC et des agglomérations de la région métropolitaine.	Travaux complétés le 24 avril Adoption par le conseil le 28 juin 2020. Le comité consultatif agricole est chargé d'en assurer le suivi.

13 LES 82 MUNICIPALITÉS DE LA CMM

SECTEUR/ MRC/ MUNICIPALITÉ	POPULATION 2020 (décret)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	**2 050 053**
Baie-D'Urfé	3 922
Beaconsfield	19 977
Côte Saint-Luc	34 761
Dollard-Des Ormeaux	50 453
Dorval	20 040
Hampstead	7 350
Kirkland	20 298
L'Île-Dorval	5
Montréal	1 801 546
Montréal-Est	4 012
Montréal-Ouest	5 287
Mont-Royal	22 027
Pointe-Claire	33 382
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 028
Senneville	981
Westmount	20 974

SECTEUR/ MRC/ MUNICIPALITÉ	POPULATION 2020 (décret)
AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL	**430 724**
Boucherville	42 714
Brossard	89 092
Longueuil	249 338
Saint-Bruno-de-Montarville	26 855
Saint-Lambert	22 725
LAVAL	**439 754**

13 LES 82 MUNICIPALITÉS DE LA CMM

SECTEUR/ MRC/ MUNICIPALITÉ	POPULATION 2020 (décret 1214-2019 du 11 décembre 2019)
COURONNE NORD	**608 157**
MRC de Deux-Montagnes (partie CMM)	**102 102**
Deux-Montagnes	17 998
Oka	5 852
Pointe-Calumet	6 477
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	19 467
Saint-Eustache	45 230
Saint-Joseph-du-Lac	7 078

SECTEUR/ MRC/ MUNICIPALITÉ	POPULATION 2020 (décret 1214-2019 du 11 décembre 2019)
MRC de L'Assomption (partie CMM)	**118 706**
Charlemagne	6 166
L'Assomption	23 380
Repentigny	85 751
Saint-Sulpice	3 409
MRC Les Moulins	**167 130**
Mascouche	49 466
Terrebonne	117 664
MRC de Thérèse-De Blainville	**162 623**
Blainville	60 838
Boisbriand	26 899
Bois-des-Filion	9 970
Lorraine	9 519
Rosemère	13 963
Sainte-Anne-des-Plaines	14 974
Sainte-Thérèse	26 460
Mirabel	**57 596**
Mirabel	57 596

SECTEUR/ MRC/ MUNICIPALITÉ	POPULATION 2020 (décret 1214-2019 du 11 décembre 2019)
COURONNE SUD	**525 682**
MRC de Beauharnois-Salaberry (partie CMM)	**13 374**
Beauharnois	13 374
MRC de Marguerite-D'Youville	**79 997**
Calixa-Lavallée	528
Contrecoeur	8 989
Saint-Amable	12 946
Sainte-Julie	30 200
Varennes	21 498
Verchères	5 836
MRC de La Vallée-du-Richelieu (partie CMM)	**122 805**
Beloeil	24 066
Carignan	10 959
Chambly	31 397
McMasterville	5 909
Mont-Saint-Hilaire	19 022
Otterburn Park	8 280
Saint-Basile-le-Grand	17 323
Saint-Jean-Baptiste	3 203
Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 646

SECTEUR/ MRC/ MUNICIPALITÉ	POPULATION 2020 (décret 1214-2019 du 11 décembre 2019)
MRC de Roussillon	**182 187**
Candiac	22 306
Châteauguay	49 953
Delson	8 141
La Prairie	26 192
Léry	2 363
Mercier	14 337
Saint-Constant	29 273
Sainte-Catherine	17 463
Saint-Isidore	2 710
Saint-Mathieu	2 322
Saint-Philippe	7 127

SECTEUR/ MRC/ MUNICIPALITÉ	POPULATION 2020 (décret 1214-2019 du 11 décembre 2019)
MRC de Rouville (partie CMM)	**10 018**
Richelieu	5 479
Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 539
MRC de Vaudreuil-Soulanges (partie CMM)	**117 301**
Hudson	5 292
Les Cèdres	7 076
L'Île-Cadieux	129
L'Île-Perrot	11 281
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	11 214
Pincourt	14 968
Pointe-des-Cascades	1 738
Saint-Lazare	21 250
Terrasse-Vaudreuil	1 965
Vaudreuil-Dorion	41 019
Vaudreuil-sur-le-Lac	1 369
GRAND MONTRÉAL	**4 054 370**

Source: Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Décret 1214-2019.
Traitement: CMM, 2019.

14 LA CMM EN CHIFFRES

4 374 km²
DE SUPERFICIE TOTALE
DONT **533 km²** DE SURFACES AQUATIQUES ET **2 203 km²** DE TERRES AGRICOLES PROTÉGÉES, SOIT **58 %** DU TERRITOIRE

14 **MRC, ET TERRITOIRES ÉQUIVALENTS**
DONT 6 SONT PARTIELLEMENT INCLUS DANS LA CMM

1 **COMMUNAUTÉ**
DEPUIS LE 1ER JANVIER 2001

82 **MUNICIPALITÉS LOCALES**

2,1 MILLIONS
D'EMPLOIS DANS LA RMR EN 2020
SOIT **51 %** DES EMPLOIS DU QUÉBEC
DONT ENVIRON **10 %** DANS LA HAUTE TECHNOLOGIE

1,82 MILLION
DE LOGEMENTS EN 2018
DONT PRÈS DE LA MOITIÉ SONT EN MODE LOCATIF

252 MILLIARDS $CA
DE PIB AUX PRIX DU MARCHÉ EN 2019
SOIT **58 200 $CA** PAR HABITANT

83 100 **LOGEMENTS SOCIAUX** EN 2020

1 **AÉROPORT INTERNATIONAL**
AVEC UN TRAFIC DE **20,3 MILLIONS** DE VOYAGEURS EN 2019

24 600 **LOGEMENTS MIS EN CHANTIER** EN 2020
DONT **27,1%** SONT EN COPROPRIÉTÉ , **58,2 %** SONT LOCATIFS ET **14,7%** SONT EN PROPRIÉTÉ ABSOLUE

1 **PORT**
AVEC UN TRAFIC DE **35 MILLIONS** DE TONNES DE MARCHANDISES, DONT **41 %** PAR CONTENEURS EN 2020

5 **UNIVERSITÉS**
3 FRANCOPHONES ET **2** ANGLOPHONES AINSI QUE **7** ÉCOLES AFFILIÉES ET INSTITUTS DE RECHERCHE

4,1 MILLIONS **D'HABITANTS** EN 2020

33 % **DES 25 À 64 ANS** EN 2016 DÉTIENNENT AU MOINS UN **BACCALAURÉAT**

48 % **DE LA POPULATION DU QUÉBEC**

24,6 % **DE LA POPULATION** EN 2016 **EST NÉE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA**

1 040 **HABITANTS AU km² TERRESTRE** EN 2020

141 **LANGUES MATERNELLES** EN 2016 MAJORITAIREMENT LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS

25,8 %
DES DÉPLACEMENTS EN POINTE AM RÉALISÉS EN TRANSPORT EN COMMUN
EN 2018

10,1 %
DU TERRITOIRE EN AIRES PROTÉGÉES

Agence métropolitaine de transport, Conference Board du Canada, Port de Montréal, Aéroport de Montréal.Sources : Communauté métropolitaine de Montréal, Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Agence métropolitaine de transport, Conference Board du Canada, Port de Montréal, Aéroport de Montréal.Sources : Communauté métropolitaine de Montréal, Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Société canadienne d'hypothèques et de logement,

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (QC) H3A 3L6

Téléphone : 514 350-2550

Télécopieur : 514 350-2599

Courriel : info@cmm.qc.ca

www.cmm.qc.ca

Communauté métropolitaine
de Montréal

/CommunauteMetropolitaineDeMontreal

/cmm_info